



FÉDÉRATION WALLONNE  
DE SERVICES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉS SOCIALES

# INTERROGER ET DÉVELOPPER LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN MAISON D'ACCUEIL



**Jacqueline SPITZ**

Sous la supervision de Fabienne GLOWACZ  
Novembre 2023





FÉDÉRATION WALLONNE  
DE SERVICES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉS SOCIALES

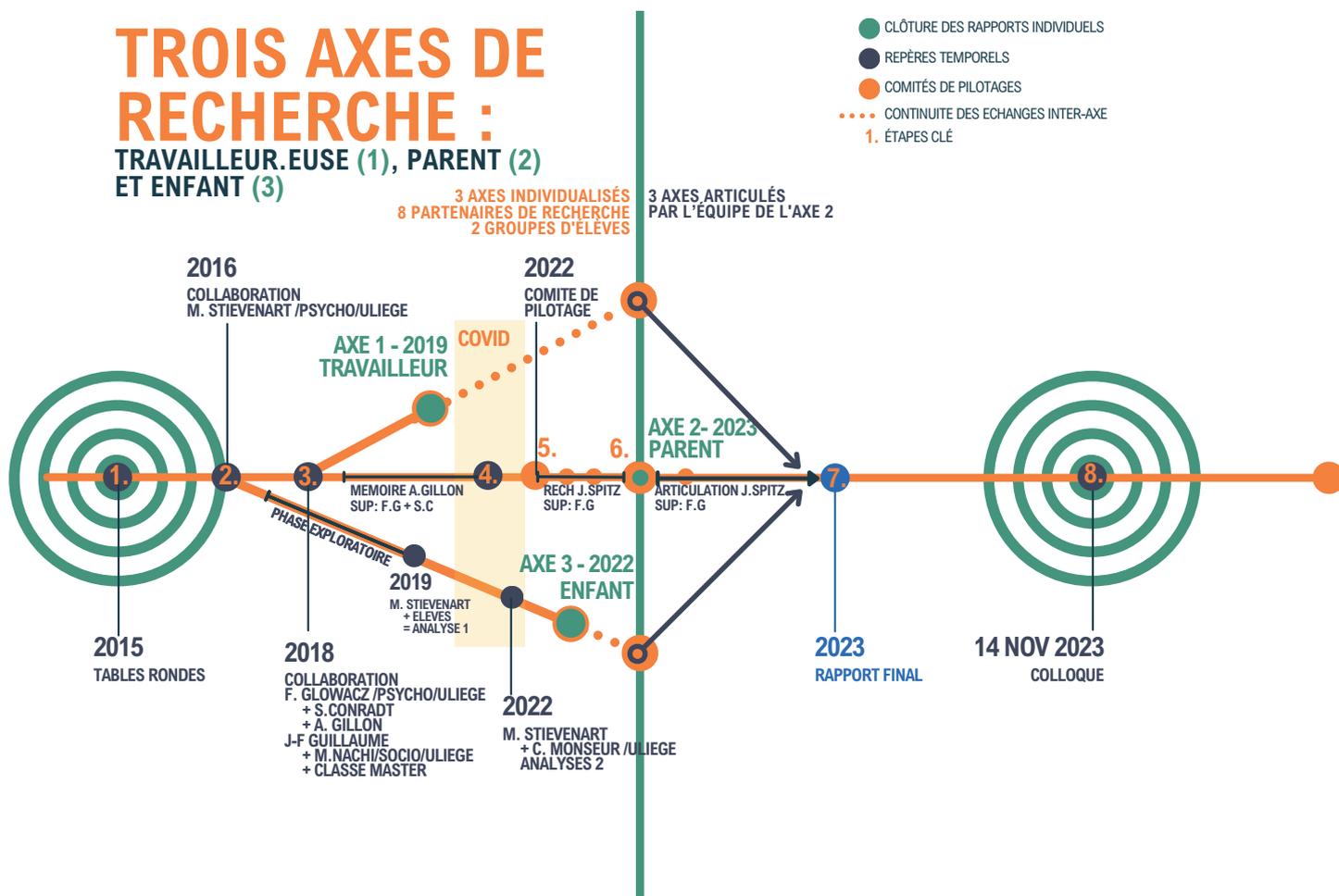
# **INTERROGER ET DÉVELOPPER LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN MAISON D'ACCUEIL**

**Jacqueline SPITZ**

Sous la supervision de Fabienne GLOWACZ  
Novembre 2023

# LE PROCESSUS DE RECHERCHE

Ce rapport est le résultat d'un long processus de recherche en plusieurs axes, qui ont chacun fait l'objet d'un écrit.



Pour prendre connaissance des différents rapports,  
veuillez vous rendre sur notre site internet: [www.arca-asbl.org](http://www.arca-asbl.org)

# PRÉFACE

Le présent rapport d'intégration est le fruit de 8 années de travail, et par travail nous entendons : "toutes les étapes" qui ont permis à ce rapport scientifique à destination des professionnel.le.s de terrain de voir le jour.

Le travail social relève des sciences humaines : c'est une matière complexe qui gagne à être étudiée scientifiquement : pour comprendre les publics et les secteurs de l'accompagnement, pour valoriser et consolider les pratiques efficaces, pour prendre du recul et trouver des réponses ou à tout le moins des pistes de réflexion aux questions en suspens, pour évaluer, partager, et faire grandir le savoir être et faire collectif.

Il est intéressant d'observer la façon dont une demande de terrain a pu mobiliser notre fédération : Faire appel aux connaissances et compétences des professionnels du secteur s'est imposé comme une évidence (GT enfant). Nous sommes parvenus aux limites de ce que nous pouvions résoudre à huis-clos. Faire appel à des partenaires scientifiques pour collaborer directement avec les professionnels de terrain était la suite logique.

8 années, c'est le temps qu'il faut. Le temps pour rassembler, réfléchir, faire appel, tisser les fils de la réflexion et de l'élaboration d'hypothèses, cadrer et faire des choix, construire des réponses, au cœur d'une question aussi vaste que l'accompagnement des enfants au sein des maisons d'accueil pour adultes.

8 années, c'est le temps qu'il faut, pour deux raisons - Premièrement, parce que l'humain et une recherche sur un terrain humain comporte son lot d'imprévus, ses crises covid, ses "on fait comment sans moyens", son rythme, ses besoins, ses incertitudes, etc. Il nous a fallu collaborer étroitement avec les maisons d'accueils, leurs équipes, les chercheur.e.s, les groupes d'élèves, les familles, les transcripteur.ices, le comité de pilotage, avec une équipe composée d'1,25 équivalent temps plein, tout cela est de l'humain.

Deuxièmement, c'est le temps qu'il faut, lorsque la recherche de terrain n'est pas un réflexe acquis dans nos secteurs, pour construire les programmes, les législations, les actions, les pratiques communes. Pour trouver des interlocuteurs, partenaires financiers, pour construire un comité de pilotage, pour dénicher les personnes capables d'effectuer les missions de recherche, pour toujours maintenir le lien entre le terrain et la recherche.

8 années d'enseignement : le travail social nécessite de prendre du recul et d'évoluer en lien étroit avec une chaire universitaire, les collaborations entre ces 2 mondes devraient être systématisées, l'efficacité et l'évolutions des pratiques d'accompagnement requièrent du temps et des moyens humains et financiers.

Au vu de l'engagement d'un grand nombre de professionnels dans cette recherche et du soutien financier transversal obtenu, l'avenir est rempli d'espoir !

L'équipe de l'ARCA

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>8</b>
a) L'interrogation des travailleurs de terrain à propos de la place des enfants en maison d'accueil.....	8
b) Les maisons d'accueil : un cadre légal et des pratiques.....	8
c) L'ARCA : l'initiateur d'un processus de réflexion .....	9
<b>II. L'ÉLABORATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE .....</b>	<b>12</b>
a) Des choix stratégiques de l'ARCA .....	12
b) Un processus évolutif avec les chercheur(e)s et le terrain .....	12
c) La formulation de la question de recherche.....	14
<b>III. L'OPÉRATIONNALISATION DU QUESTIONNEMENT.....</b>	<b>16</b>
a) Axe 1 : le sentiment d'inconfort éprouvé par les travailleurs sociaux en maison d'accueil.....	16
b) Axe 2 : le vécu expérientiel de parents hébergés en maison d'accueil.....	19
c) Axe 3 : le bien-être et les comportements problématiques de l'enfant .....	22
<b>IV. LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT, POINT DE RALLIEMENT DES PARENTS ET DES INTERVENANTS ...</b>	<b>28</b>
a) Le bien-être de l'enfant en maison d'accueil .....	28
b) La sensibilité de la mère aux signaux de l'enfant .....	28
c) Le statut de mère, support identitaire pour les femmes en maison d'accueil .....	30
d) La référence aux valeurs et au contexte culturel .....	30
<b>V. LA MAISON D'ACCUEIL, UN ESPACE ORGANISÉ QUI STRUCTURE LES LIENS.....</b>	<b>34</b>
a) Quadrillage et appropriation de l'espace .....	34
b) L'espace collectif et l'espace privatif .....	35
c) Un espace organisateur des interactions.....	36
d) Habiter un lieu ou avoir un « chez soi » .....	37

<b>VI. L'HÉBERGEMENT INSTITUTIONNEL, UN TEMPS DÉTERMINÉ ET SÉQUENCÉ .....</b>	<b>40</b>
a) L'hébergement en maison d'accueil, un mode de vie transitoire.....	40
b) L'arrivée en maison d'accueil, un moment fondateur .....	41
c) Le séjour en maison d'accueil, un temps de réadaptation .....	42
d) La sortie de la maison d'accueil, l'aboutissement du projet individuel .....	43
 <b>VII. L'ENGAGEMENT ET LA COOPÉRATION DANS UNE ACTION CONCERTÉE.....</b>	<b>46</b>
a) Les besoins de l'enfant, une opportunité pour s'accorder .....	46
b) La responsabilisation du parent .....	47
c) Expérimenter ensemble les modalités de l'action éducative .....	47
d) Un positionnement des intervenants en évolution .....	49
 <b>VIII. CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>
 <b>IX. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>56</b>
 <b>FICHES THÉMATIQUES .....</b>	<b>56</b>
Fiche n°1 : L'entrée en maison d'accueil, un moment fondateur .....	58
Fiche n°2 : « Défuser » les besoins de l'adulte et de l'enfant.....	59
Fiche n°3 : Les bienfaits des routines .....	60
Fiche n°4 : L'organisation de l'espace, levier dans la structuration des liens .....	61
Fiche n°5 : Le « chez soi » dans un hébergement institutionnel.....	62
Fiche n°6 : La maison d'accueil, un lieu d'expérimentation de la coopération .....	63
Fiche n°7 : L'âge de l'enfant, un élément à ne pas sous-estimer .....	64
Fiche n°8 : L'âge de l'enfant, un défi pour les mères en maison d'accueil .....	65
Fiche n°9 : L'enfant en bas âge en maison d'accueil .....	66
Fiche n° 10 : L'intervenant, un interlocuteur du parent à propos de l'enfant .....	67

# I. LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE

## a) L'interrogation des travailleurs de terrain à propos de la place des enfants en maison d'accueil

Initialement créées pour accompagner des adultes, les maisons d'accueil font le **constat d'évolutions sociétales amenant de plus en plus de familles à faire appel à ces structures d'hébergement**. Elles sont en effet les seules à permettre la préservation des familles fragilisées et sans logement. Elles ont la particularité de rassembler, dans un lieu de vie généralement collectif, des adultes et des enfants, de cultures et de religions différentes, aux problématiques variées, aux parcours bien souvent chaotiques, qui recourent à ce type d'hébergement dans une situation de crise (expulsion, violence, insalubrité, inadaptation du parc de logement).

**Progressivement, les professionnels de terrain développent des pratiques d'accompagnement des familles de façon empirique.** En Wallonie, un tiers des personnes hébergées en maison d'accueil pour adultes sont en effet des enfants, et environ 60% des enfants hébergés ont moins de 6 ans. Dans ce contexte, les préoccupations et questionnements des professionnels ne cessent de se multiplier, ils sont en demande de réponses ancrées dans les connaissances en la matière. **En 2015, les maisons d'accueil membres de l'ARCA (Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales) font de l'interrogation sur la place des enfants en maison d'accueil une priorité.**

Pour répondre à cette demande portée par un grand nombre d'intervenants de terrain, l'ARCA organise, en octobre 2015, deux tables-rondes consécutives qui permettent aux différents services de partager leurs expériences, leurs questions et leurs réflexions. C'est là le début d'une longue démarche d'élaboration de cette question de la place des enfants en maison d'accueil.



## b) Les maisons d'accueil : un cadre légal et des pratiques

**Le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS) définit le cadre légal des maisons d'accueil :** « *Les maisons d'accueil ont pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie*<sup>1</sup> ».

La réglementation des maisons d'accueil précise les conditions d'agrément et de fonctionnement des maisons d'accueil. Nous en retiendrons les éléments suivants :

- L'agrément de chaque maison d'accueil repose sur un **projet d'accompagnement collectif** (PAC) qui reprend l'ensemble des objectifs et moyens en vue de l'accomplissement de ses missions<sup>2</sup>. Le PAC est élaboré et évalué par la direction en concertation avec l'équipe sociale et éducative<sup>3</sup>. Un **règlement d'ordre intérieur** (ROI) définit les droits et devoirs des hébergés, du directeur et du pouvoir organisateur<sup>4</sup>.
- La **durée d'hébergement est limitée à 9 mois**. Toutefois, une possibilité de dérogation permet de prolonger la durée de séjour jusqu'à maximum 18 mois (3 prolongations de 3 mois)<sup>5</sup>.
- Une **participation financière** est demandée aux hébergés. Celle-ci ne peut excéder les deux tiers des ressources de la personne hébergée et est fonction des services offerts<sup>6</sup>.
- Un **projet d'accompagnement individualisé** (PAI) est élaboré **dans le premier mois** d'hébergement de la famille et prévoit une programmation de sa réalisation dans le temps. Le PAI est défini dans le CWASS comme « l'ensemble des objectifs et moyens définis dans un contrat d'adhésion entre la maison d'accueil, l'hébergé et, le cas échéant, un intervenant social extérieur, afin de mettre en place une dynamique de socialisation et de développer une série d'outils indispensables pour permettre à l'hébergé de vivre de manière autonome »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup>Art. 67 du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS) / <sup>2</sup>Art. 66, 12° du CWASS / <sup>3</sup>Art. 84, § 1er du Code Réglementaire Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CRWASS) / <sup>4</sup>Annexe 7 du CRWASS / <sup>5</sup>Art. 117 du CWASS / <sup>6</sup>Art. 73, 7° du CWASS / <sup>7</sup>Art. 66, 13° du CWASS

- Un **rapport social** est réalisé **après 6 mois de séjour**. Il « est destiné à présenter l'évolution du ou des hébergés dans la perspective d'un départ, d'une orientation vers une maison de vie communautaire et/ou d'une réinsertion<sup>8</sup> ».
- Un **conseil des hébergés** se réunit au **minimum une fois par mois**. Il a, entre autres, pour objectifs de rendre un avis et de faire des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement, l'organisation des services et sur le projet d'accompagnement collectif<sup>9</sup>.

Le cadre légal relativement large permet une **diversification des réponses concrètes apportées par les maisons d'accueil**, conditionnées toutefois par leurs moyens financiers et humains ainsi que par les possibilités offertes par l'infrastructure. La diversité des réponses s'observe à plusieurs niveaux :

- **Au niveau du public accueilli** : certaines maisons accueillent des femmes avec ou sans enfant, d'autres des hommes seuls, d'autres encore des familles ; certaines se spécialisent dans l'accueil d'un public particulier (ex. : victimes de traite des êtres humains, victimes de violences conjugales, jeunes femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, etc.).
- **Au niveau de l'infrastructure** : on retrouve 3 types d'hébergement en maison d'accueil – **l'hébergement collectif, semi-collectif ou individuel** – dans lesquels la collectivité occupe une place plus ou moins importante. L'hébergement peut prendre la forme d'une chambre partagée, seule ou d'un appartement privatif ou semi-collectif selon les possibilités offertes par le ou les bâtiment(s) et les choix institutionnels en matière d'accompagnement.
- **Au niveau du type de services offerts** : les maisons d'accueil se distinguent également selon qu'elles offrent uniquement le gîte ou le gîte et le couvert. Certaines maisons laissent chaque personne/famille organiser ses repas, d'autres communalisent cette tâche et d'autres encore engagent du personnel spécifique pour préparer les repas des personnes hébergées.
- **Au niveau de la rapidité de l'intervention** : certaines maisons d'accueil hébergent en urgence sans véritable entretien préalable, si ce n'est la vérification des critères repris dans le projet d'accompagnement collectif de la maison. D'autres conditionnent l'hébergement

de la personne à un entretien préalable qui a pour objectif de vérifier l'adéquation des modalités d'intervention de la maison d'accueil pour répondre à la demande de la personne ou de la famille.



- **Au niveau de l'accompagnement des personnes hébergées** : les modalités d'accompagnement des personnes hébergées en maison d'accueil vont dépendre, entre autres, des valeurs de l'institution, des choix de collaboration avec le réseau local des services extérieurs, de la place donnée à la relation de confiance comme facteur clé de l'accompagnement, de la pluridisciplinarité de l'accompagnement. Quoiqu'il en soit, l'accompagnement se construit avec la personne en fonction de ses besoins, attentes et ressources et peut prendre la forme d'une remise en ordre administrative, de démarches juridiques, de la recherche de logement ou d'emploi/formation, du soutien psychosocial, etc.

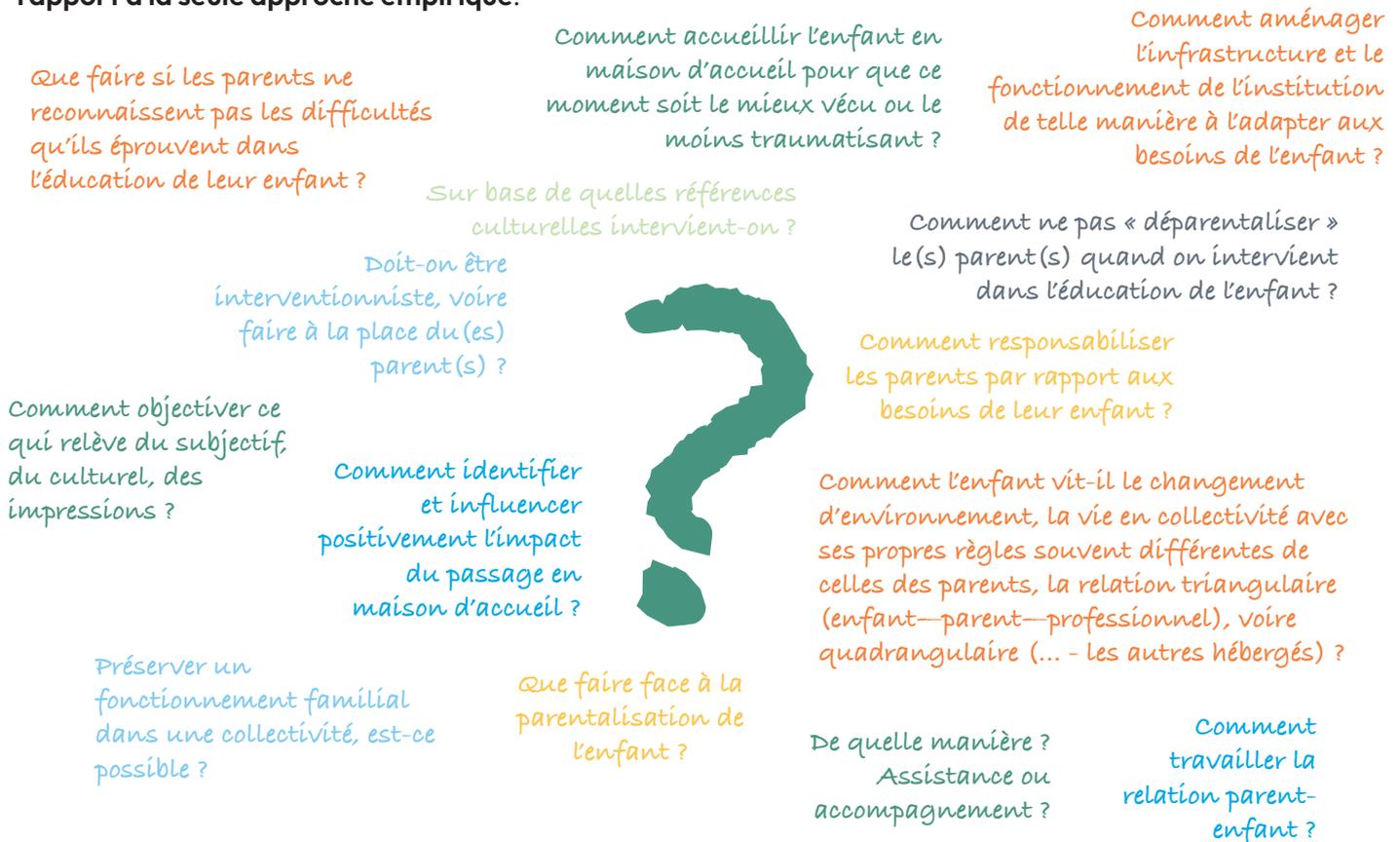
**Dans la législation relative aux maisons d'accueil, les besoins spécifiques liés aux enfants et à l'accompagnement des parents ne font pas l'objet d'une attention particulière, si ce n'est dans le cadre de « missions spécifiques ».** Les missions spécifiques sont définies par l'octroi de subventions afin de couvrir les frais du personnel chargé de « l'accompagnement pédagogique des enfants » et de « l'accompagnement social ou psycho-social des enfants de moins de trois ans ». Pour les obtenir, la maison d'accueil doit justifier d'un nombre de nuitées d'enfants égal ou supérieur à 25% du nombre total de nuitées. L'objectif poursuivi par ces accompagnements n'est pas explicité dans la législation, mais il est laissé à l'appréciation de l'institution et des professionnels qui les réalisent.

### c) L'ARCA : l'initiateur d'un processus de réflexion

L'ARCA, fédération wallonne représentant des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement pour personnes en situation de grande précarité, compte parmi ses membres des maisons de vie communautaires et des maisons d'accueil dont la capacité d'hébergement représente plus d'un tiers de la capacité d'hébergement. A l'issue des tables-rondes organisées en 2015, l'organe d'administration de

l'ARCA, composé des directions et des responsables de services, **crée un groupe de travail « GT enfant »**, réunissant des professionnels de maisons d'accueil membres. La mission de ce dernier est de mieux **comprendre la demande du terrain** et de **trouver le moyen le plus judicieux d'y répondre**. La réflexion menée semble s'y articuler autour deux préoccupations majeures : d'une part le maintien de l'ordre et la capacité de chacun à tenir sa place, et d'autre part l'attribution d'une place spécifique à l'enfant pendant l'hébergement en maison d'accueil.

Rapidement, il apparaît nécessaire de **dépasser le partage d'expériences** et de **prendre distance par rapport à la seule approche empirique**.



Les questions énoncées peuvent être regroupées autour de **trois thématiques : le vécu de l'enfant dans le cadre institutionnel, la parentalité dans ce contexte et le sens de l'intervention du professionnel**. Sur cette base, le « GT enfant » sollicite Marie Stiévenart alors responsable du service de Clinique et Psychopathologie de l'Enfant à l'Université de Liège.

Dans une **phase exploratoire en 2016**, en partenariat avec Marie Stiévenart et en concertation avec le « GT enfant », l'ARCA lance une procédure de **récolte de données** destinée à l'ensemble des maisons d'accueils pour familles en région wallonne (27 sur 43 au total y ont participé). Les objectifs poursuivis sont :

Le besoin exprimé est de se doter d'une approche scientifique permettant d'objectiver et d'orienter les pratiques, de disposer de savoirs théoriques et de références scientifiques pour aborder la question de l'accompagnement des familles en maison d'accueil.

**Le questionnaire soumis par le « GT enfant » aux maisons d'accueil membres de l'ARCA fait émerger les préoccupations des professionnels de terrain**. Ces préoccupations prennent la forme d'une succession de questions, dont les principales sont les suivantes :

- Avoir une **vision claire du profil des institutions et des familles hébergées**
- Évaluer l'**impact du passage en maison d'accueil sur le comportement des enfants de 2 à 12 ans** observés d'une part par les professionnels et d'autre part par le(s) parent(s) hébergé(s), et ce à différents temps d'hébergement
- Mettre en évidence des **facteurs influençant le bien-être des enfants** en maison d'accueil et nourrir la réflexion sur des pistes de recherche.

La récolte des données sur le terrain s'est déroulée de début 2018 jusqu'en septembre 2019 grâce au soutien de la région wallonne qui a permis à l'équipe d'opérationnaliser cette étape.

## EN BREF ...

Initialement créées pour accompagner des adultes, les maisons d'accueil font le constat d'**évolutions sociétales** amenant **de plus en plus de familles** à faire appel à ces structures d'hébergement. En Wallonie, un tiers des personnes hébergées en maison d'accueil pour adultes sont des enfants, et environ 60% des enfants hébergés ont moins de 6 ans.

Le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS) définit le cadre légal et la réglementation des maisons d'accueil. La législation relative aux maisons d'accueil ne fait qu'esquisser l'orientation de l'accompagnement des enfants au travers de « *missions spécifiques* » pour certaines d'entre elles.

Progressivement, les professionnels de terrain développent des pratiques d'accompagnement des familles **de façon empirique**. Leurs préoccupations et questionnements ne cessent de se multiplier, ils sont en demande de réponses ancrées dans les connaissances en la matière. **En 2015, les maisons d'accueil membres de l'ARCA** (Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales) **font de l'interrogation sur la place des enfants en maison d'accueil une priorité**.

Rapidement, les débats font émerger le besoin de **se doter d'une approche scientifique** permettant d'objectiver et d'orienter les pratiques, de disposer de savoirs théoriques et de références scientifiques pour aborder la question de l'accompagnement des familles en maison d'accueil.



## II. L'ÉLABORATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE

### a) Des choix stratégiques de l'ARCA

S'interrogeant sur l'adéquation des pratiques de terrain à destination des enfants, se référant à la définition légale de la mission d'accompagnement de l'adulte et se souciant de la tranche d'âge des enfants la plus représentée en maison d'accueil, les acteurs de terrain rejoignent leurs préoccupations en formulant la thématique de la recherche de la manière suivante : « **Les enfants (2-12 ans) en maison d'accueil pour adultes : interroger et améliorer les pratiques d'accompagnement** ».

Entre octobre 2015 et novembre 2023, l'ARCA procède par étapes pour répondre aux préoccupations et aux attentes des travailleurs. Au terme de la phase exploratoire, 2018 représente un tournant dans le déroulement du processus : l'ARCA prend la décision de soumettre la thématique aux regards scientifiques multiples de chercheurs universitaires.

La démarche réflexive, qui est véritablement un **processus évolutif**, doit à la fois garantir la construction rigoureuse de la méthode de recherche et intégrer des éléments contextuels. En effet, la complexité de la

question traitée et la volonté d'un **regard croisé** nécessitent la mobilisation d'un financement et le confinement dans le contexte de la covid 19 conditionne l'accès au terrain. Ces éléments ont un impact direct sur le timing de la recherche.

### b) Un processus évolutif avec les chercheur(e)s et le terrain

Ainsi que décrit ci-dessus, l'ARCA en tant que fédération a le souci de répondre à une préoccupation prioritaire de ses membres mais aussi de **co-construire la démarche réflexive** en s'associant au plus près dans la collecte des données ainsi que dans l'exploitation de celles-ci (annexe 1).



En 2018, l'ARCA adresse la question de recherche à des professeurs-chercheurs universitaires et reçoit une réponse favorable des professeur(e)s Jean-François Guillaume et Fabienne Glowacz de l'Uliège, qui ont la possibilité de mobiliser des étudiants dans le cadre d'un cours ou d'un mémoire. De la concertation entre les chercheur(e)s émerge l'intérêt de **croiser les points de vue (parents, intervenants) et les disciplines (sociologie, psychologie)**. La recherche distingue ainsi trois axes :

- **AXE 1** : Jean-François Guillaume et Mohamed Nachi avec un groupe classe : questionner le **point de vue et le vécu du travailleur social**.
- **AXE 2** : Fabienne Glowacz et Sandrine Conrard avec Armelle Gilon, mémorante : questionner l'**accompagnement du parent** et le **vécu du parent**.
- **AXE 3** : Marie Stiévenart et des stagiaires : observer et évaluer **les comportements de l'enfant**.

Il s'agira de proposer ensuite une articulation des apports de ces trois axes et de formuler des propositions, des recommandations à destination des travailleurs sociaux.

En juin 2019, l'axe 1 fait l'objet d'un rapport intitulé « **Accompagner la parentalité en Maison d'Accueil** ».

A partir de 2022, la recherche est encadrée par un comité de pilotage pluridisciplinaire (travailleurs du secteur, pouvoir subsidiant, travailleurs et experts de secteurs connexes tels que ONE, pouponnières, aide à la jeunesse). Parallèlement, Jacqueline Spitz est engagée en tant que chercheure pour mener à bien les investigations de l'axe 2 et l'articulation des trois axes.

Cette étape compte de nombreuses réunions de concertation entre l'ARCA et les chercheur(e)s, plusieurs réunions avec les équipes de terrain et 5 réunions du comité de pilotage. Les réunions de comité de pilotage sont l'occasion pour chaque chercheur(e) d'approfondir son axe même après le dépôt du rapport et poursuivre ainsi l'élaboration au travers des réflexions en commun.



L'axe 3 est clôturé fin 2022 et, en janvier 2023, il fait l'objet d'un rapport intitulé « **Evaluation de l'impact du passage en maisons d'accueil pour adultes en difficultés sociales sur les enfants de 2 à 12 ans** ».

L'axe 2 se prolonge en 2023 car il nécessite un temps plus long dans la mesure où il est soumis aux aléas d'observations dans des maisons d'accueil et d'entretiens avec des familles. Il fait l'objet d'un rapport intitulé « **Exercer le(s) « rôle(s) » de parent dans un contexte d'hébergement institutionnel : recueil du vécu expérientiel de parents hébergés en maison d'accueil** ».

En mai 2023, l'articulation des trois axes de la recherche est initiée, en concertation avec les chercheur(e)s, le comité de pilotage, l'équipe de l'ARCA, sous la supervision de Fabienne Glowacz. Il s'agit de répondre à la question de recherche et de proposer des recommandations à destination des travailleurs des maisons d'accueil. Une attention particulière est portée à la restitution des résultats de la recherche et à l'intégration de ceux-ci dans le quotidien des interventions.

Le présent rapport de recherche, intitulé « **Interroger et développer les pratiques d'accompagnement des enfants en maisons d'accueil** » est donc le fruit de 8 années de travail concerté, avec les équipes de terrain et avec les différents collaborateurs et chercheur(e)s à chacune des étapes. Il fait l'objet d'un colloque, pensé pour permettre une première phase d'assimilation par le terrain.

### c) La formulation de la question de recherche

Face à l'évolution des populations hébergées et le nombre croissant d'enfants, les membres de l'ARCA s'interrogent à la fois sur **la légitimité de leur mission à l'égard des enfants et sur l'adéquation des pratiques développées le plus souvent de manière empirique pour s'ajuster au mieux à cette réalité nouvelle. Ils interrogent plus spécifiquement l'accompagnement des enfants pendant ce temps d'hébergement institutionnel afin d'assurer à ces derniers le contexte de vie le plus adéquat sans se substituer au parent hébergé.**

La réalité de terrain et les missions des maisons d'accueil telles que définies par la législation justifient de positionner la dyade parent-enfant au centre du questionnement, d'en faire l'objet de la démarche

de recherche. Il s'agit en ce sens d'adopter une approche écosystémique (Bronfenbrenner 1979), de prendre en compte le fait que le comportement humain résulte d'une adaptation progressive et mutuelle entre la personne et son environnement. L'environnement fait référence à l'environnement immédiat, à savoir la famille et l'entourage immédiat de la personne, et à l'environnement éloigné, à savoir les conditions de vie, les normes, les institutions, les valeurs et les croyances d'une société donnée.

La recherche vise donc à questionner et améliorer les pratiques d'accompagnement des enfants hébergés avec au moins un parent dans un mode de vie institutionnel et un timing tels que définis par le cadre des maisons d'accueil.



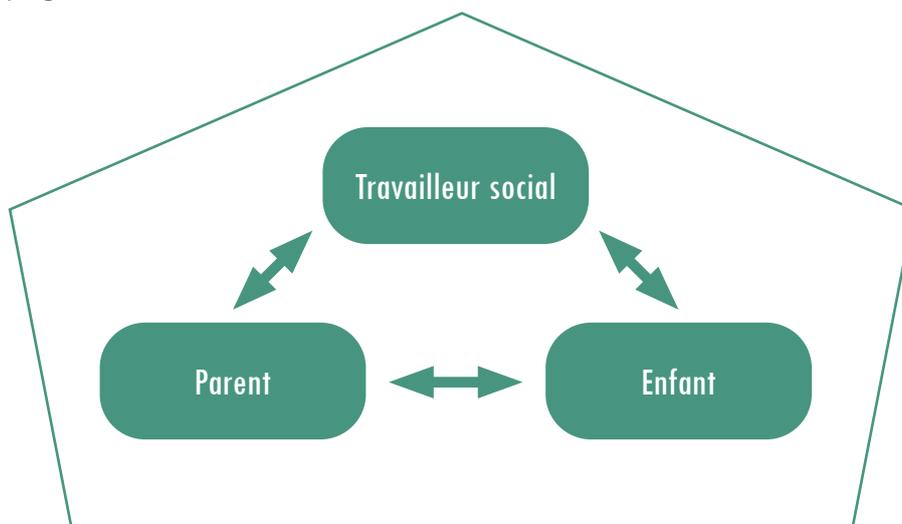
## EN BREF ...

Les acteurs de terrain interrogent la **légitimité de leur mission à l'égard** des enfants, et plus spécifiquement **l'accompagnement des enfants** pendant ce temps d'hébergement institutionnel **afin d'assurer à ces derniers le contexte de vie le plus adéquat sans se substituer au parent hébergé.**

**L'objectif de la recherche est d'interroger et d'améliorer les pratiques d'accompagnement de l'enfant** dans un mode de vie institutionnel et un timing tels que définis par le cadre des maisons d'accueil.

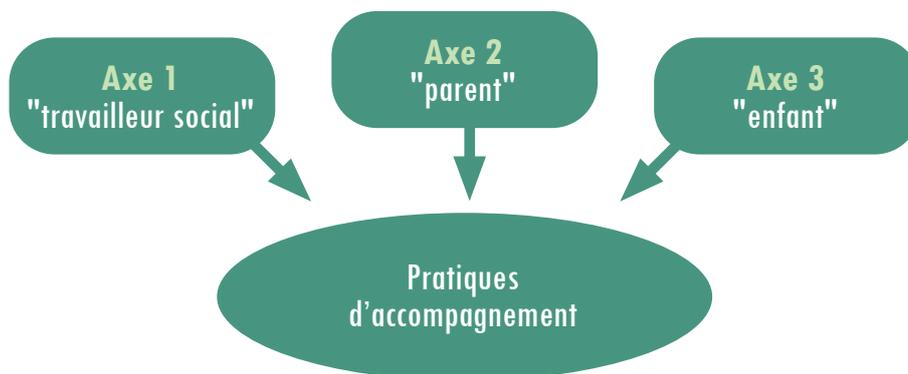
# III. L'OPÉRATIONNALISATION DU QUESTIONNEMENT

L'hébergement en maison d'accueil met en jeu des **interactions complexes entre parents, enfants et professionnels**. Ces interactions s'inscrivent dans **un lieu spécifique** et dans **un temps déterminé**, qui organisent l'accompagnement.



Dans un premier temps, la recherche s'est déclinée en **trois axes, chacun centré sur un des pôles en interaction**. Dans un second temps, l'articulation des apports et questionnements de chacun des axes a mis en évidence les dimensions à prendre en compte pour traiter la complexité de la question des **pratiques d'accompagnement des enfants en maison d'accueil, dans le respect des positionnements de chacun**. Elle permet de proposer des **principes d'action sur le terrain** adaptés à ce contexte spécifique.

Passons en revue la contribution de chacun des axes de la recherche en faisant émerger ce qui est significatif pour répondre à la question de recherche.



## a) Axe 1 : le sentiment d'inconfort éprouvé par les travailleurs sociaux en maison d'accueil

Dans son Mémoire 2019, l'ARCA fait état d'une complexification des problématiques vécues par les personnes hébergées en maison d'accueil : « une augmentation de femmes et d'enfants, des

problématiques liées aux dynamiques familiales, à la santé mentale, au relogement, aux assuétudes et à la violence sous toutes ses formes, et notamment la violence faite aux femmes » (ARCA, 2019). 90% des maisons d'accueil affiliées à l'ARCA hébergent des enfants ; les enfants (individus de moins de 18 ans) représentent plus de 30% de la population totale hébergée.

## › Les données de la recherche

L'enquête menée en **avril 2016** par l'ARCA auprès des structures d'hébergement précise que seulement 50% des maisons qui hébergent des enfants sont subventionnées pour les missions spécifiques liées à l'accompagnement d'enfants. Elle indique que les enfants sont pour l'essentiel âgés de moins de 12 ans, et que **les enfants âgés d'un an à 7 ans sont les plus représentés au sein de la population hébergée**.

La responsabilisation des parents (notamment pour les questions d'hygiène et la relation parent-enfant) et l'accompagnement des parents souffrant de problèmes de santé mentale sont au cœur des préoccupations des travailleurs qui ont répondu à l'enquête.

En ce qui concerne les moments de désaccord ou de conflit entre travailleurs sociaux et personnes hébergées sur des questions relatives à la parentalité, les données de l'enquête indiquent que les interventions auprès des parents semblent motivées par une **volonté de ne pas « déparentaliser »** (ne pas empiéter sur ce qui semble relever du rôle parental).

Les aménagements réalisés ou envisagés par les maisons d'accueil pour améliorer l'hébergement et l'accueil des enfants semblent répondre à une **préoccupation relative au maintien de l'ordre**. La lecture du rapport d'enquête donne le sentiment que chacun, parent et intervenant, devrait avant tout **« tenir sa place »**. Les questions plus précises relatives à des points susceptibles de poser un problème dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et les réponses apportées à ces questions confirment ce sentiment.

D'autres préoccupations en lien avec la prise en charge de l'enfant semblent davantage orientées vers l'idée de **bien-être de l'enfant**. Une autre préoccupation, plus marginale, est liée, cette fois, au statut de l'enfant.

Les interrogations reprises dans le rapport d'enquête et lors des tables rondes de l'ARCA représentent une première formalisation des **tensions vécues par les intervenants des maisons d'accueil dans des situations concrètes** où ce qui est observé ne correspond pas à ce qui est attendu, souhaité ou souhaitable. Les **situations vécues quotidiennement** par les intervenants des maisons d'accueil et retenues par eux comme **illustratives des**

**difficultés rencontrées dans l'accompagnement des enfants** constituent le matériau de base des analyses de cet axe de la recherche.

Des **entretiens individuels semi-directifs** ont été menés auprès d'intervenants et de directeurs dans 5 maisons d'accueil hébergeant des enfants et dans une maison d'accueil n'hébergeant pas d'enfant. Ils furent suivis d'un **focus group** rassemblant 15 participants.

## › Le sentiment d'inconfort des travailleurs sociaux

Entre chercheurs et travailleurs sociaux des maisons d'accueil, il n'a pas été facile de s'accorder sur la qualification du sentiment qui émerge de ces situations qui posent question ou problème dans les échanges avec un parent hébergé. Cette hésitation autour de la terminologie pourrait constituer un indice du caractère éminemment individuel de l'appréhension et de la gestion de ces situations.

L'analyse proposée part de l'idée que ce qui peut créer un **sentiment d'inconfort** (terme retenu à l'issue de la discussion lors du focus groupe) chez le travailleur social est lié à la difficulté de s'assurer du bien-fondé, de la légitimité de la ligne de conduite adoptée dans le cours de l'action ou de l'interaction.

## › Parentalité et responsabilité éducative

**Le projet (PAI)** est une composante essentielle de l'accompagnement : il lui donne une direction, il **oriente le sens des interventions** (objectifs et moyens) et il doit également avoir **un sens** (au nom de quoi ce projet est-il formulé ?). Les travailleurs sociaux rencontrés soulignent que l'accompagnement des adultes hébergés en maison d'accueil s'articule autour de la notion d'autonomie, mais touche également à leur relation avec leur enfant et donc à **l'exercice de la parentalité**.



## Au nom de quoi faut-il envisager l'exercice de la parentalité ? La norme de référence renvoie-t-elle au bien-être de l'enfant ou à la responsabilité éducative parentale ?

Les participants au focus group ont clairement énoncé que les parents sont « responsables » de leurs enfants, que l'enfant mineur reste sous la responsabilité du(des) parent(s). Mais en même temps, il a été fait référence à plusieurs reprises aux parents démissionnaires... Et la réponse apportée à ces situations semble varier d'une maison d'accueil à l'autre : dans l'une des maisons d'accueil représentées au sein du focus groupe, des choses sont mises en place pour que les mères submergées par l'urgence puissent retrouver un peu de stabilité. Ainsi, une tension semble émerger entre deux préoccupations. D'une part, **il ne s'agirait pas de « faire à la place » des parents, mais d'orienter vers une autre façon de faire.** D'autre part, quand l'attitude du parent démissionnaire compromet l'intégrité physique de l'enfant, le travailleur social ne peut s'abstenir d'agir. Mais, s'est-on interrogé sur la manière dont le travailleur doit justifier l'intervention auprès de la mère démissionnaire qui reste néanmoins responsable de son enfant ?

### ➤ Le travail d'accompagnement des parents en maison d'accueil

Le travail d'accompagnement des personnes hébergées en maison d'accueil pourrait être décrit comme une articulation entre les tâches centrales du projet individuel, celles qui sont perçues comme les plus prestigieuses, et les tâches les moins valorisées ayant trait à la discipline et aux comportements

« difficiles » relevant plutôt du « *sale boulot* » (Le Floch, 2008). Au vu

de l'imprécision des textes légaux et réglementaires de référence,

l'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs rôles parentaux pourrait ainsi être appréhendé comme la partie des tâches du travailleur social constitutive du « *sale boulot* ». Faut-il se résoudre à gérer « *pour le mieux* » ce « *sale*



*boulot* » ou plutôt en faire un des axes essentiels de la mission d'accompagnement confiée aux travailleurs sociaux en maison d'accueil ? Faut-il considérer ces situations « inconfortables » comme des obstacles ou des contraintes dont on se passerait volontiers ou comme des opportunités à saisir pour amener l'hébergé à reconquérir une autonomie ?

A la lumière des éléments mentionnés ci-dessus est posée la question de l'intérêt d'inverser radicalement le sens du questionnement, en privilégiant **une réflexion partagée entre le parent hébergé et le travailleur social sur la façon de « devenir enfant », tant dans l'établissement d'un lien de filiation ou d'un lien intergénérationnel que dans l'invention d'un espace qui permette à l'enfant de tirer profit de cet âge de la vie.**

L'un des enjeux de l'accompagnement à la parentalité tiendrait alors à **l'établissement d'un cadre propice à l'un des besoins essentiels de l'enfant : devenir enfant.**

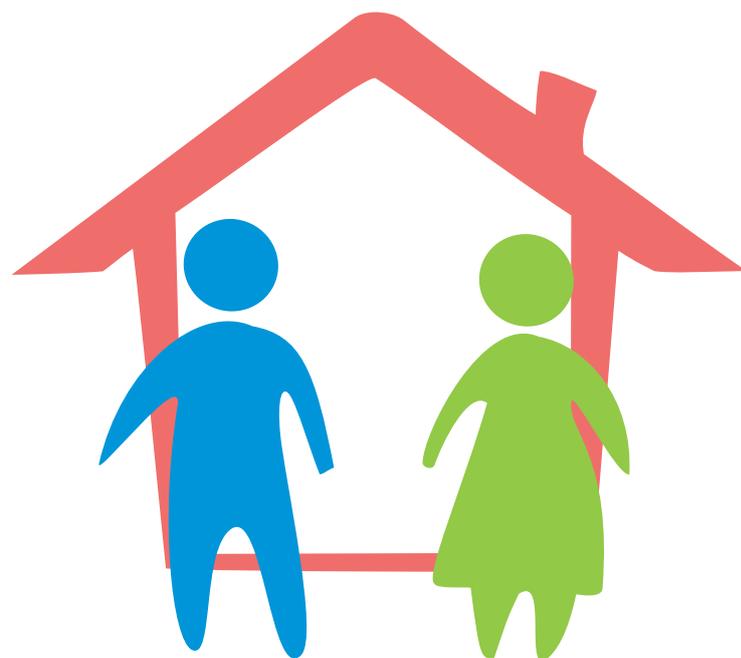
### ➤ Les situations génératrices d'inconfort chez les travailleurs sociaux : quel sens leur donner ?

Les entretiens réalisés auprès de travailleurs sociaux en maison d'accueil mettent en évidence des « **conflits** » entre les travailleurs sociaux et les personnes hébergées à propos de la nourriture, l'obligation scolaire, le respect des locaux de la maison d'accueil, le respect du ROI de la maison d'accueil, l'organisation interne de la maison d'accueil, la surveillance des enfants, l'autorité et la gestion des punitions, la collaboration avec des services externes. Ce sont là autant de situations quotidiennes génératrices du « *sentiment d'inconfort* » évoqué par eux. Le chercheur propose d'examiner ces situations dans le **sens de la « dispute » ou de la « controverse »**, c'est-à-dire de situations d'échange dans lesquelles les personnes en présence ne sont pas d'accord sur la façon de résoudre un problème, sur la réponse à apporter à une question qui se pose à eux et qui compte pour eux. **La recherche propose deux angles pour considérer les moments de « controverse », celui de « l'épreuve-défi » et celui de « l'épreuve-sanction ».**

L'analyse **sous l'angle de « l'épreuve-défi »** considère la situation de controverse comme un pur rapport de force dans lequel chacun des protagonistes tente d'imposer son point de vue. C'est l'existence d'un projet institutionnel qui

confronte le travailleur social aux résistances de la personne hébergée. Ce mode d'analyse des situations permet d'identifier des **dimensions structurelles** de l'intervention en maison d'accueil susceptibles de contribuer à générer une situation d'inconfort chez l'intervenant. Des discordances existent dans les conceptions de la parentalité des travailleurs sociaux et des personnes hébergées. Ces dernières entendent conserver l'autonomie éducative même lorsque leurs pratiques parentales sont questionnées par les travailleurs sociaux. Les situations de controverse font émerger le poids des contraintes associées au mode d'organisation de la maison d'accueil (hébergement collectif ou hébergement de type individuel). En effet, les personnes hébergées doivent accepter d'évoluer et d'agir sous le regard, voire le contrôle, d'autrui au sein d'une collectivité d'individus marqués par la vulnérabilité et l'instabilité. Les représentations de la relation intervenant-parent hébergé, centrées sur la notion de confiance, sont un autre élément d'inconfort. Dans ce contexte, **il se pourrait que la gestion collective d'une somme d'épreuves-défi individuelles associées aux disputes relatives à la parentalité, finisse par constituer un défi pour l'équipe des travailleurs d'une maison d'accueil, surtout si cette équipe est chargée d'apporter un soutien émotionnel et décisionnel.**

La recherche propose également de regarder la situation de controverse **sous l'angle de l'épreuve-sanction**, c'est-à-dire d'y voir une **opportunité** plutôt qu'une contrainte, une situation à exploiter systématiquement plutôt qu'à affronter. Cela contribue à alléger la résonance émotionnelle de la confrontation à des situations de dispute. Il s'agit alors d'intégrer ces situations au cœur même du processus d'accompagnement en maison d'accueil, de **les examiner à la lumière du projet initialement conçu, de façon formalisée et systématique**, de s'accorder sur une procédure de règlement de ces situations encadrée par une série de normes. A propos des controverses relatives à la parentalité, les entretiens avec les travailleurs sociaux et le focus groupe ont mis en évidence cinq niveaux possibles de régulation hiérarchisés : la loi (les obligations parentales, la responsabilité civile), les dispositions du CWASS, les prescriptions de l'ARCA (définition de lignes de conduite qui transcenderaient les particularités locales), les règlements de chaque maison d'accueil (ROI envisagé avec le conseil des hébergés) et le projet d'accompagnement individualisé. Il convient alors d'identifier lequel ou lesquels de ces niveaux normatifs sont enfreints.



Le **sentiment d'inconfort** éprouvé par le travailleur social en maison d'accueil est vraisemblablement **l'une des conséquences des modes actuels de résolution des disputes et/ou des controverses relatives à l'exercice de la parentalité**, et plus particulièrement sur les versants des pratiques éducatives et du sentiment parental. **Les épisodes conflictuels paraissent appréhendés en tant qu'épreuves-défis, où la compétence relationnelle, l'expérience, le bon sens et/ou les valeurs morales du travailleur sont mobilisées.** Si les situations les plus graves paraissent les moins problématiques, c'est parce qu'elles peuvent être qualifiées en regard de repères normatifs assez stables.

La relative imprécision des dispositions du CWASS peut constituer une réelle opportunité, parce qu'elle laisse une importante marge de manœuvre tant **au secteur** qu'à **chacune des maisons d'accueil** pour élaborer une ligne de conduite de référence et les traductions locales de cette ligne.

## **b) Axe 2 : le vécu expérientiel de parents hébergés en maison d'accueil**

Le questionnement dans cet axe de la recherche vise le **vécu expérientiel de l'hébergement institutionnel chez des adultes accompagnés d'enfant(s)**. L'intention est de comprendre comment ces personnes vivent leur hébergement institutionnel avec des enfants mais aussi se vivent en tant que parents dans un contexte de précarité et d'hébergement institutionnel.

## › Les données de la recherche

Le recueil des données s'est passé en deux phases : **une phase d'observation** de l'organisation des espaces et des interactions à l'intérieur des maisons d'accueil, et **une phase de rencontre avec des personnes hébergées** dans les maisons d'accueil où avaient eu lieu les observations. La phase d'observation s'est déroulée dans 7 maisons d'accueil, 5 organisant un hébergement collectif et 2 proposant un hébergement de type individuel (appartement). Dans les maisons d'accueil visitées pendant la phase d'observation, 19 entretiens individuels ont ensuite été menés auprès de personnes hébergées, 17 femmes seules et 2 couples. Deux critères d'inclusion étaient pris en compte pour le recrutement des participant(e)s : être accompagné(e) d'au moins un enfant de moins de 12 ans et être hébergé(e) à la maison d'accueil depuis au moins 2 semaines.

Les données recueillies lors des entretiens individuels concernent donc 19 femmes et 2 hommes, âgé(e)s de 21 ans à 43 ans. L'âge des enfants hébergés avec leur mère ou leurs deux parents varie entre quelques semaines et 18 ans, les tranches d'âge étant représentées de manière assez homogène. 8 enfants (dont 7 âgés entre 0 et 3 ans) sont hébergés seuls avec leur mère tandis que 11 fratries sont hébergées avec leur mère (8 fratries) ou avec leurs deux parents (3 fratries).

## › Des interactions dans la complexité

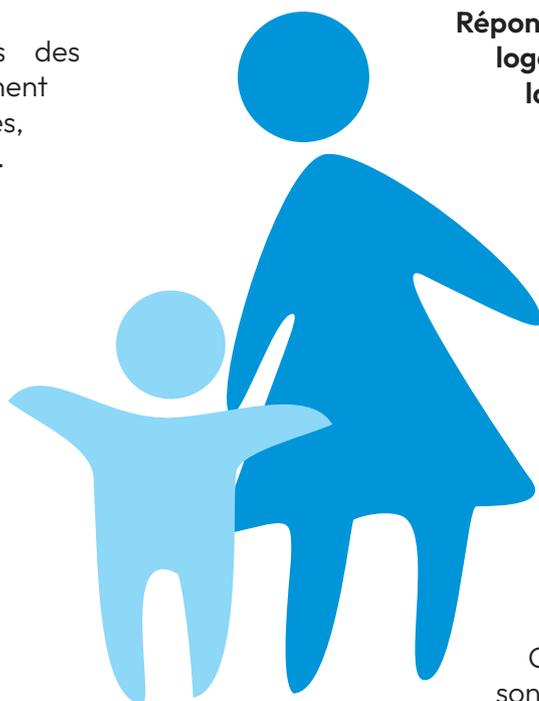
L'exploration du vécu expérientiel de personnes hébergées en maison d'accueil avec leur(s) enfant(s), et plus particulièrement de femmes, laisse émerger la manière dont cette expérience les mobilise à la fois **en tant que personne singulière et en tant que parent**, pour certaines dans un mouvement relativement fluide et pour d'autres davantage dans une sorte de tiraillement permanent.

L'hébergement en maison d'accueil met incontestablement en jeu des **interactions complexes entre parents, enfants et professionnels**. Ces interactions s'inscrivent dans

un lieu spécifique et dans un temps déterminé, qui organisent l'accompagnement et lui donnent sens.

## › Un quotidien entre « perte » et « continuité »

Les femmes décrivent le plus souvent leur expérience de l'hébergement en maison d'accueil comme une réalité où **« perte »** et **« continuité »** se conjuguent **dans un quotidien complexe**. Passer la porte de la maison d'accueil pour retrouver **« un toit »** et la sécurité implique un renoncement temporaire à un **« chez soi »**, à son propre espace dans lequel on peut se retirer pour s'isoler du reste du monde. Dans ce nouvel espace, il s'agira néanmoins d'assurer une **« continuité »** par rapport à des habitudes de vie et des routines, et ce de manière d'autant plus prégnante que ces femmes sont accompagnées de leur(s) enfant(s).



**Réponse concrète à l'absence de logement et à la quête de sécurité, la maison d'accueil devient le lieu de l'exposition de soi au regard d'autrui, incarne la perte du « chez soi » et amène davantage les pratiques parentales sur la scène publique.**

Les femmes hébergées en maison d'accueil choisissent voire se résignent à choisir la protection qu'offre la maison d'accueil, la présence de l'enfant représentant un élément susceptible de contraindre la recherche d'un hébergement en maison d'accueil. Chez plusieurs femmes, les attentes sont très concrètes et pratiques : **elles cherchent une réponse à leur impossibilité à trouver « un toit » et à assurer les besoins de base du quotidien**. Leur situation sociale précaire les confronte aux difficultés de trouver un logement et de pouvoir se nourrir et se vêtir. Elles sont d'autant plus affectées par cette réalité qu'elles ont un enfant à qui elles ne savent plus garantir la réponse à ces besoins de base. **Elles en ressentent de la culpabilité voire de la honte**. L'hébergement en maison d'accueil est clairement perçu comme transitoire par les personnes qui en bénéficient et elles attendent explicitement **une aide concrète et efficace dans la recherche d'un nouveau logement, c'est-à-dire du moyen d'y mettre fin**.

Pour les personnes vivant en collectivité, l'hébergement à la maison d'accueil est le plus souvent ressenti comme un mode de vie contraignant voire infantilisant, où tous les moments-clés de la journée sont régis par des horaires à respecter. Ces personnes identifient **des frustrations** liées au manque d'intimité, à la perte d'autonomie, à la confrontation à des habitudes culturelles différentes. La perte d'autonomie inhérente à la vie en maison d'accueil est compensée, chez la plupart d'entre elles, par **un sentiment de soulagement et de sécurité retrouvée**. Au terme d'un parcours qu'elles décrivent comme un « *parcours de survie* », les femmes trouvent à la maison d'accueil un apaisement par rapport à l'angoisse d'être à la rue avec un enfant et une sécurité par rapport à la violence subie et aux possibles représailles de leur conjoint. Le partage d'un vécu similaire entre les femmes dans un climat d'écoute bienveillante permet de sortir d'un sentiment d'isolement et d'impuissance.

#### › **Des changements dans les habitudes des enfants**

L'éloignement du lieu de vie habituel est le dénominateur commun de la réalité des enfants hébergés en maison d'accueil avec un parent et confronte la plupart d'entre eux à des changements dans leurs habitudes quotidiennes. Les règles institutionnelles et les contraintes de la collectivité ne permettent pas toujours la continuité par rapport à l'organisation familiale. Les horaires de coucher et la préparation des repas sont des thématiques qui apparaissent spontanément dans le discours de la plupart des mères d'enfants de plus de trois ans comme des sources d'incompréhensions et de tensions. Les contraintes par rapport aux repas prennent une dimension particulière pour les enfants qui ne retrouvent pas leurs habitudes alimentaires.

#### › **Des stratégies d'adaptation face au changement**

La prise en compte de l'impact des bouleversements du quotidien, que ce soit au moment de l'arrivée à la maison d'accueil ou dans le décours du séjour, renvoie les mères à leur **sensibilité aux manifestations émotionnelles et comportementales de l'enfant**.



L'identification des répercussions du changement de mode de vie pour leur(s) enfant(s) ou l'anticipation de celles-ci les mobilise dans la mise en place de **stratégies d'adaptation**. Dans un premier temps, elles sont préoccupées par le respect le plus grand des habitudes de l'enfant et le maintien des rituels mis en place « à la maison ». Elles déplorent le plus souvent amèrement les circonstances où cela n'est pas possible et les contraintes institutionnelles qui viennent limiter les opportunités concrètes. Elles se soucient alors de la possibilité de concilier les horaires imposés par le fonctionnement institutionnel et le rythme de l'enfant. De manière générale, elles préservent des temps d'intimité familiale, qu'il s'agisse de temps de partage et de jeu dans la chambre ou d'activités en famille en dehors de la maison d'accueil.

#### › **La mère, interface entre la famille et l'institution**

Vivre en maison d'accueil avec un(des) enfant(s) positionne la mère dans une interface entre la cellule familiale et le milieu institutionnel, où **la préservation de l'une doit se conjuguer avec les contraintes de l'autre**. Soumise aux règles de vie de la maison d'accueil, il lui appartient de les faire respecter par l'enfant, de concilier les horaires imposés et les routines familiales. Chaque femme a le souci de préserver le lien avec son(ses) enfant(s) et de légitimer ses actions éducatives au quotidien.

#### › **L'invisibilisation de la parentalité et de l'éducation**

La parentalité et l'éducation, dans le contexte de la maison d'accueil, apparaissent comme des **questions invisibilisées dans les propos spontanés de la plupart des mères**, voire subsidiaires pour certaines d'entre elles. La légitimité des intervenants pour accéder à ce champ de préoccupations vient moins de leur identité professionnelle que de la qualité de leur présence physique au quotidien et de l'alliance qui s'est nouée dans un « côte à côte » dans les lieux de vie.

Dans un milieu institutionnel pensé pour faire une offre d'accompagnement social, le défi pour les intervenants est de pouvoir **proposer des espaces et des temps dédiés aux mères et aux enfants, qui rencontrent des besoins spécifiques que les mères ne s'autorisent pas à énoncer explicitement**, et qui se révèlent suffisamment rassurants par rapport au risque de stigmatisation. Se saisir et créer des opportunités, accompagner, être

présent physiquement aux côtés des mères dans un espace et un temps particulier de leur parcours de vie renforcent la légitimité à inclure la dimension de la parentalité et de l'intérêt de l'enfant dans le contexte de l'hébergement en maison d'accueil.

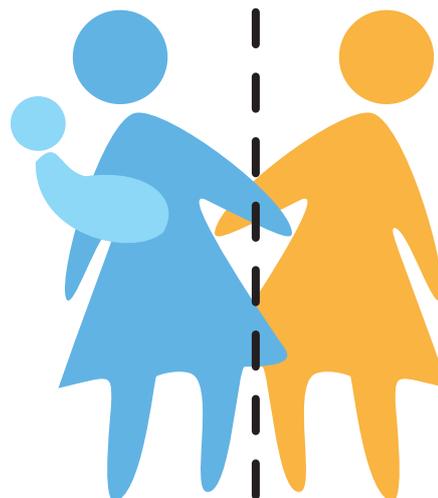
### › **L'inévitable regard d'autrui**

En maison d'accueil, qu'il s'agisse d'une collectivité ou d'un logement de type individuel, l'altérité prend une place particulière dans le quotidien de tous. **Regarder et être regardé** est en permanence au cœur des interactions, se détacher du regard d'autrui ou s'en accommoder devient le plus souvent une question cruciale pour les femmes hébergées. La perception des femmes à propos du rôle des intervenants est à ce sujet significative. En effet, lorsque les professionnels sont vus prioritairement comme les garants du cadre institutionnel, leur rôle de **vecteur du regard social** en semble accentué et mobilise la prudence des mères voire leur propension à invisibiliser la parentalité dans leurs discours. Elles évoquent également le discours institutionnel qui souligne la responsabilité des mères dans la prise en charge de leur(s) enfant(s).

Entre les femmes, le regard d'autrui apparaît un élément central dans la dynamique du groupe et dans le climat relationnel dans la maison d'accueil. Certaines d'entre elles se protègent de ce regard d'autrui en évitant de confronter des points de vue alors que d'autres sont davantage prêtes à défendre une idée personnelle. **La plupart estiment ne pas avoir la légitimité d'exprimer explicitement un avis à propos de l'éducation des enfants et entendent bien que la réciproque soit vraie.** La visibilité les amène à se confronter à la diversité des principes en matière d'éducation et à la diversité des pratiques éducatives. Leur réaction peut alors prendre une forme spécifique en lien avec leur confiance en leurs propres compétences et avec leur bienveillance face à la différence.

### › **Identité de femme et identité de mère**

La maison d'accueil est le cadre dans lequel se jouent des défis relationnels, tant pour les femmes que pour les mères que pour les professionnels. **Exister en tant qu'individu et être reconnu par autrui dans sa place et dans son rôle** vient nourrir la légitimité des femmes à exprimer des besoins, des attentes, des suggestions qui leur sont propres. En ce moment où elles cumulent les « pertes », les femmes qui arrivent en maison d'accueil avec leur(s) enfant(s) se montrent particulièrement soucieuses



de **la préservation et de la reconnaissance de leur rôle de mère**, sensibles à toute forme de doute par rapport à leurs compétences parentales. Pour un certain nombre d'entre elles, l'exposition de l'enfant à l'adversité des conditions de vie et leur engagement moral à y trouver un dénouement sont les leviers de la mise en mouvement vers le changement.

## c) **Axe 3 : le bien-être et les comportements problématiques de l'enfant**

L'hypothèse de cet axe de la recherche repose sur le fait que tout passage en maison d'accueil entraîne chez l'enfant des **conséquences sur son bien-être et son développement**, la question étant de savoir dans quelle mesure elles sont positives ou négatives pour lui. Un questionnaire validé empiriquement et largement reconnu scientifiquement a été utilisé, questionnaire qui permet d'**identifier les comportements problématiques observables chez les enfants** : le Children Behaviors Checklist (Achenbach, 1980). Il existe deux versions en fonction de l'âge de l'enfant : une pour les enfants de 1,5 à 5 ans et une pour ceux de 6 à 18 ans. Le questionnaire a été complété par le parent résidant en maison d'accueil et par l'éducateur responsable.

### › **Les données de la recherche**

Le bien-être des enfants est **évalué par le parent et par l'intervenant à trois moments** du séjour en maison d'accueil, sur une période de maximum six mois : dans le premier mois suivant l'arrivée, après trois mois de séjour et après six mois de séjour ou lorsque la famille quitte la maison d'accueil. Lors de l'hébergement de fratries, un questionnaire par enfant concerné à chaque étape est complété. Si

les deux parents séjournent en maison d'accueil, chacun remplit séparément les questionnaires. L'intervenant de référence de la famille complète une fiche signalétique dans le premier mois suivant l'arrivée en maison d'accueil et il tient un carnet de bord reprenant des données qualitatives tout au long du séjour de la famille à la maison d'accueil, et au minimum à chacune des trois étapes.

Les données recueillies **au temps 1** concernent un total de **83 enfants**, à savoir 36 filles (43,3%) et 47 garçons (56,6%). 57,63% des enfants hébergés sont des enfants uniques, 32,20% des enfants ont un(e) frère/sœur, 10,16% des enfants ont deux frères/sœurs ou plus. 71,5% des enfants sont dans un hébergement collectif, 25% dans un hébergement de type individuel, et 3,85% dans un hébergement semi-collectif.

En ce qui concerne la structure familiale, l'hébergement en maison d'accueil est souvent associé à un **changement de la structure familiale**, à savoir le passage d'une famille biparentale à une famille monoparentale, principalement avec la mère. L'accès à l'autre parent est très variable d'un enfant à l'autre.

Les adultes hébergés sont très majoritairement des mères d'origine belge. Pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'un premier hébergement en maison d'accueil.

Les motifs d'entrée à la maison d'accueil sont essentiellement la **perte du logement**, la **violence intrafamiliale** et la **séparation de couple**. L'hébergement a lieu en urgence (le jour de l'introduction de la demande) dans un quart des situations. 60% des parents hébergés se présentent comme des victimes, le plus souvent des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Les enfants hébergés ont principalement été victimes de violence conjugale/intrafamiliale, de divorce/séparation du couple conjugal et aussi, pour un plus petit nombre, de l'abandon par l'un des parents. Seulement 12% des parents hébergés se présentent comme dépendants à une substance (principalement cannabis, alcool ou cocaïne). Les intervenants rapportent un niveau plus élevé de parents dépendants, principalement au cannabis et à l'alcool.

Le temps de mesure T1 a eu lieu dans un espace-temps variable d'un mois après l'arrivée de la famille en maison d'accueil. Il ne s'agit pas d'une mesure faite le jour-même de l'arrivée, ce qui appelle à la **vigilance quant à l'interprétation des résultats**. Par ailleurs, ces résultats ne permettent en aucun cas d'avoir une idée de l'état de bien-être de l'enfant avant son arrivée en maison d'accueil.

Les **analyses** ont été réalisées **séparément pour les enfants d'âge préscolaire et pour les enfants d'âge primaire**. Elles portent au temps 1 sur un nombre de 48 enfants d'âge préscolaire et de 35 enfants d'âge primaire, au temps 2 sur un nombre de 30 enfants d'âge préscolaire et de 18 enfants d'âge primaire. Il y a ainsi lieu de rester **très prudent** par rapport aux comparaisons des résultats entre T1 et T2, et donc la possible évolution des difficultés comportementales de l'enfant. Un nombre trop faible de sujets au temps 3 n'a pas permis de mener les analyses.

#### › **Une perception partagée des difficultés comportementales de l'enfant**

De manière globale, il y a un **certain degré d'accord** entre les parents et les intervenants à propos des difficultés comportementales des enfants hébergés. Notons qu'il semble que l'accord soit plus élevé pour les enfants d'âge primaire que pour les enfants d'âge préscolaire.



#### › **Une prévalence semblable à celle dans la population générale**

Pour le groupe des enfants d'âge préscolaire et pour le groupe des enfants d'âge primaire, la représentativité des troubles du comportement est relativement identique à la représentativité de ceux-ci dans une population tout-venant.

Lorsque des difficultés sont mentionnées **chez les enfants d'âge préscolaire**, elles concernent principalement la **réactivité émotionnelle**, **l'anxiété**, **l'attention** et **les comportements agressifs**. Lorsque des difficultés sont mentionnées **chez les enfants d'âge primaire**, elles concernent principalement les **comportements de retrait**, **les comportements agressifs** et **le respect des règles**.

### › **L'impact de l'environnement**

Les enfants d'âge préscolaire qui vivent une garde partagée (donc des contacts avec l'autre parent davantage prévisibles) sont plus adaptés socialement. Le **maintien d'un contact avec l'autre parent** pendant l'hébergement en maison d'accueil semble lié à une meilleure adaptation dans la structure d'accueil. Ce résultat n'apparaît pas pour les enfants d'âge scolaire.

Aucune difficulté comportementale n'est à mettre en lien chez l'enfant avec le premier passage en maison d'accueil.

De manière étonnante, les difficultés de comportement des enfants ne semblent pas liées au fait que le **parent ait été victime de violence intrafamiliale**, si ce n'est pour les plus jeunes où les intervenants perçoivent plus d'anxiété chez ceux dont les parents ont été victimes de violences. Il est possible que les plus jeunes ressentent différemment la violence intrafamiliale étant donné leur manque de « maturité » cognitive pour comprendre ce qu'il se passe. Cela se traduirait par davantage d'anxiété, qui pourrait être « niée » par le parent afin de se protéger de la prise de conscience de l'impact de sa propre situation sur le bien-être de l'enfant.

### › **Des échelles du questionnaire CBCL significantes**

L'échelle « **Retrait** » du CBCL semble être discriminante très fortement à l'âge préscolaire (éviter le contact oculaire, ne pas répondre aux questions, peu d'intérêt, peu d'affection) mais aussi à l'âge scolaire (s'amuser peu, préférer être seul, timidité, peu d'énergie, tristesse), tant du point de vue des parents que de celui des intervenants. Ce retrait est d'autant plus important à repérer qu'il intervient dans de nombreuses situations de la psychopathologie précoce, de façon manifeste ou accessoire, qu'il s'agisse de troubles causés d'abord par un trouble relationnel, ou par un trouble organique, comme dans la douleur intense et durable. La **réaction de retrait prolongé de l'enfant** est un **élément essentiel de la clinique** de la plupart des grands ensembles diagnostiques de la petite enfance : dépression, troubles envahissants du développement, troubles de l'attachement, troubles anxieux, syndrome post-

traumatique, troubles sensoriels... Par ailleurs, le **comportement de retrait** est aussi **l'un des plus stables**, au cours du développement, malgré les changements majeurs qui se produisent dans les trois premières années de la vie.

Pour les enfants d'âge préscolaire, une autre échelle importante semble être celle de « **l'Agressivité** » (défiant, facilement frustré, frappe les autres, détruit des choses, peu d'impact de la punition, crises de colère, manque de coopération), telle que perçue par les intervenants. Le fait que ce soient principalement les intervenants qui repèrent ces difficultés pourrait faire sens avec l'idée qu'il est possible que les parents aient **tendance à « normaliser » ce genre de difficultés chez leurs enfants**. A l'inverse, les intervenants ont d'autres repères pour mettre en évidence que ces enfants présentent plus d'agressivité que les enfants du même âge.

Pour les enfants d'âge scolaire, les échelles « **Problèmes sociaux** » (dépendance, solitude, jalousie, ne pas se sentir aimé) et « **Anxiété** » (pleurer beaucoup, avoir peur, se sentir sans valeur, nerveux, coupable, inquiet) semblent être celles qui discriminent le plus les difficultés observées chez les enfants hébergés en maison d'accueil, surtout du point de vue des intervenants.

### › **Des observations en lien avec l'attachement**

Lors du focus groupe du mois d'octobre 2022, deux thématiques en lien avec l'attachement ont été rapportées par les participants : **certains enfants semblent manifester un profil d'attachement de type désorganisé-contrôlant punitif d'une part, certains enfants présentent des comportements envahissants pouvant être des indicateurs d'une stratégie d'adaptation appelée la sociabilité sans discernement d'autre part**. Une sensibilisation à la théorie de l'attachement serait judicieuse afin d'affiner le regard sur les difficultés comportementales observées chez les enfants et de réfléchir l'organisation institutionnelle en maison d'accueil comme pouvant favoriser le sentiment de sécurité chez les enfants hébergés et donc augmenter leur bien-être dans les maisons d'accueil.

# EN BREF ...

## DU CÔTÉ DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Les situations dans lesquelles il est difficile de s'assurer du bien-fondé, de la légitimité de la ligne de conduite adoptée, génèrent chez le travailleur social un **sentiment d'inconfort**. Le sentiment d'inconfort éprouvé par le travailleur social en maison d'accueil est vraisemblablement **l'une des conséquences des modes actuels de résolution des disputes et/ou des controverses relatives à l'exercice de la parentalité**, et plus particulièrement sur les versants des pratiques éducatives et du sentiment parental. **Les épisodes conflictuels paraissent appréhendés en tant qu'épreuves-défis, où la compétence relationnelle, l'expérience, le bon sens et/ou les valeurs morales du travailleur sont mobilisées.**

**Au nom de quoi faut-il envisager l'exercice de la parentalité ?** La norme de référence renvoie-t-elle au **bien-être de l'enfant** ou à la **responsabilité éducative parentale** ?

Il serait sans doute judicieux de privilégier **une réflexion partagée entre le parent hébergé et le travailleur social sur la façon de « devenir enfant »**. L'un des enjeux de l'accompagnement à la parentalité tiendrait alors à l'établissement d'un cadre propice à l'un des besoins essentiels de l'enfant : **devenir enfant.**

## DU CÔTÉ DU PARENT

L'expérience de vivre en maison d'accueil avec un enfant mobilise la personne hébergée à la fois **en tant que personne singulière et en tant que parent. L'existence en tant qu'individu et la reconnaissance de sa place, la préservation et la reconnaissance de son rôle de parent** coexistent dans les préoccupations de la personne hébergée, tantôt dans un mouvement relativement fluide et tantôt davantage dans une sorte de tiraillement permanent. Vivre en maison d'accueil avec un(des) enfant(s) positionne la mère dans une interface entre la cellule familiale et le milieu institutionnel, où la **préservation de l'une doit se conjuguer avec les contraintes de l'autre.**

Les femmes décrivent le plus souvent leur expérience de l'hébergement en maison d'accueil comme une réalité où **« perte » et « continuité »** se conjuguent **dans un quotidien complexe.** La **perte d'autonomie** inhérente à la vie en maison d'accueil est compensée, chez la plupart d'entre elles, par un **sentiment de soulagement et de sécurité retrouvée.**

Réponse concrète à l'absence de logement et à la quête de sécurité, la maison d'accueil devient le lieu de l'exposition de soi au **regard d'autrui**, incarne la **perte du « chez soi »** et amène davantage les pratiques parentales sur la scène publique.

Dans un milieu institutionnel pensé pour faire une offre d'accompagnement social, le défi pour les intervenants est de pouvoir **proposer des espaces et des temps dédiés aux mères et aux enfants, qui rencontrent des besoins spécifiques que les mères ne s'autorisent pas à énoncer explicitement,** et qui se révèlent suffisamment rassurants par rapport au risque de stigmatisation. Être présent physiquement aux côtés des mères dans un espace et un temps particulier de leur parcours de vie renforce la légitimité à inclure la dimension de la parentalité et de l'intérêt de l'enfant dans le contexte de l'hébergement en maison d'accueil.



## DU CÔTÉ DE L'ENFANT

L'hébergement de l'enfant en maison d'accueil est souvent associé à un **changement de la structure familiale**, à savoir le passage d'une famille biparentale à une famille monoparentale, principalement avec la mère. L'accès à l'autre parent est très variable d'un enfant à l'autre.

De manière globale, il y a un **certain degré d'accord** entre les parents et les intervenants à propos des difficultés comportementales des enfants hébergés.

La représentativité des troubles du comportement est relativement identique à la représentativité de ceux-ci dans une population tout-venant.

Lorsque des difficultés sont mentionnées **chez les enfants d'âge préscolaire**, elles concernent **principalement la réactivité émotionnelle, l'anxiété, l'attention et les comportements agressifs**. Lorsque des difficultés sont mentionnées **chez les enfants d'âge primaire**, elles concernent **principalement les comportements de retrait, les comportements agressifs et le respect des règles**.

Deux thématiques en lien avec l'attachement ont été rapportées par les intervenants : **certains enfants semblent manifester un profil d'attachement de type désorganisé-contrôlant punitif d'une part, certains enfants présentent des comportements envahissants pouvant être des indicateurs d'une stratégie d'adaptation appelée la sociabilité sans discernement d'autre part**.



# IV. LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT, POINT DE RALLIEMENT DES PARENTS ET DES INTERVENANTS

## a) Le bien-être de l'enfant en maison d'accueil

Dans les préoccupations et discours tant des parents hébergés en maison d'accueil que des intervenants, le **bien-être de l'enfant**, c'est-à-dire le fait que l'enfant soit bien dans sa peau, épanoui, semble occuper une **place centrale**, de même qu'il occupe une place croissante dans le débat public. La Convention internationale des droits de l'Enfant consacre le bien-être de l'enfant comme valeur primordiale dans tous les états signataires, reconnaissant à l'enfant le droit de vivre dans des conditions matérielles nécessaires à son développement.

En revanche, il s'avère le plus souvent malaisé de s'entendre sur une **définition opérationnelle du bien-être** de l'enfant allant au-delà des conditions matérielles et prenant en compte le bien-être subjectif, et plus encore sur les déterminants du bien-être de l'enfant. Parmi les déterminants du bien-être chez l'enfant, au-delà du niveau de vie, des ressources économiques et culturelles, se pose la question des pratiques éducatives des parents, du temps que ces derniers partagent avec leurs enfants, ou bien encore celle de la qualité de leur communication (Martin, 2018). Avec l'apport des théories de l'attachement et des travaux des psychanalystes, **le bien-être de l'enfant est principalement conçu à partir de la confiance qu'il développe dès la naissance vis-à-vis de son entourage (et plus spécifiquement de sa mère) et sa capacité à entrer en relation avec ses pairs et d'autres adultes**. Cette conception du bien-être de l'enfant, ancrée dans les savoirs psychologiques, implique un investissement spécifique de la part des parents.

Desforges et Abouchaar (2003) se réfèrent à la notion de « *parental involvement* » pour désigner l'**investissement parental**, qu'ils déclinent en plusieurs volets : ils évoquent les pratiques parentales, les conditions matérielles en termes d'environnement stable et sécurisant, les stimulations intellectuelles, les discussions et les échanges entre parents et enfants, les modèles de valeurs sociales et éducatives proposés par les parents,

ainsi que leurs aspirations concernant la réalisation personnelle de leurs enfants. Ils confirment que cet investissement se manifeste dans tous les milieux sociaux, même si ses effets varient en fonction des classes sociales. Ils démontrent également que son effet est d'autant plus fort que l'enfant est jeune. La perception que les parents se font de leur propre rôle et leur niveau de confiance dans leur capacité à l'assumer est également un facteur déterminant.

L'éloignement du lieu de vie habituel, dénominateur commun de la réalité des enfants hébergés en maison d'accueil avec un parent, confronte la plupart d'entre eux à des **changements dans leurs habitudes quotidiennes**. Les règles institutionnelles et les contraintes de la collectivité ne permettent pas toujours la continuité par rapport à l'organisation familiale, la maison d'accueil implique la cohabitation avec des adultes et des enfants inconnus. Les contraintes par rapport aux repas prennent une dimension particulière pour les enfants qui ne retrouvent pas leurs habitudes alimentaires. Même si les recherches relatives aux facteurs de stress chez les enfants sans logement personnel sont peu nombreuses, leurs auteurs s'accordent pour affirmer que **la situation de "sans chez soi", tout comme la pauvreté et les conditions de vie précaires, font partie des situations pouvant créer un stress chronique** (Halasa et Bergonnier-Dupuy, 2018). Si des conditions matérielles adéquates leur sont garanties en maison d'accueil, la question de leur bien-être subjectif peut davantage devenir un sujet de tensions entre les parents et les intervenants.

## b) La sensibilité de la mère aux signaux de l'enfant

L'**interaction parent-enfant** constitue un des éléments clés pouvant avoir un impact direct sur le développement émotionnel, cognitif et social de l'enfant (Tarabulsy, Provost, Drapeau & Rochette, 2011). Il est par ailleurs actuellement couramment admis que **la qualité de la relation entre l'enfant**





**et son parent est liée à la sensibilité** de ce dernier, c'est-à-dire à sa capacité à détecter, à interpréter et à répondre adéquatement aux signaux de détresse de l'enfant, et conditionne la qualité de l'attachement. **S'attacher et pouvoir compter sur un donneur de soin réactif et sensible est crucial pour la survie de l'enfant**, ce dernier ayant besoin de soins pendant plusieurs années avant de pouvoir devenir autonome. Dans les pays occidentaux, les échanges verbaux sont apparus comme la norme pour assurer une réponse chaleureuse à ces signaux de détresse et assurer le bon développement de l'enfant (Mesman, Minter, Angged, Cisse, Salali & Bamberg Migliano, 2018).

Si le fait de répondre à la détresse d'un enfant et de lui offrir une base de sécurité est universellement partagé, la façon dont les donneurs de soins vont répondre au signal est en revanche très différente d'une culture à l'autre (Mesman & al., 2018). Dans les sociétés où la proximité physique fait partie intégrante de la vie en société, les réponses sensibles aux enfants auront tendance à être plus physiques.

### ➤ **La disponibilité psychique des mères**

A leur arrivée à la maison d'accueil, les mères d'enfants âgés de quelques mois mentionnent peu spontanément des difficultés d'adaptation de l'enfant à ce nouveau mode de vie et apparaissent peu sensibles aux manifestations émotionnelles et comportementales de l'enfant. **Elles ont peu conscience** de l'épreuve que peuvent représenter des changements successifs pour les enfants les plus jeunes. Elles sont surtout enclines à invoquer l'adaptabilité naturelle de l'enfant, mais sont aussi convaincues que la permanence de la présence de la mère auprès de l'enfant est un élément suffisant pour éviter les bouleversements.



**Sarah 29 ans** - « Non, franchement non... non du tout ... Denis, la chance que j'ai avec le p'tit, c'est qu'il n'est pas un enfant difficile... franchement il s'adapte à tout... »



**Sofia 38 ans** - « ... parce que quand je suis près d'elle, y a pas de problème, même quand elle joue quand je suis près d'elle, elle joue. Mais quand elle me voit pas 5 minutes, elle commence à me réclamer. »

Le stress et l'isolement des parents, plus spécifiquement des mères, sont décrits dans la littérature comme des entraves à une disponibilité émotionnelle optimale vis-à-vis de l'enfant, et sont désignés comme des éléments susceptibles d'entraîner des pratiques éducatives inadéquates. Par ailleurs, les enfants dont les mères sont peu sensibles se distinguent par leur retrait social ou par leur faible expressivité (Neault, 2015).

**Lorsque la situation s'apaise, se stabilise**, quand les tensions vécues deviennent moindres, les mères en maison d'accueil font preuve d'une **sensibilité plus grande** aux besoins spécifiques de leur enfant et se disent préoccupées par leur bien-être.



**Amina 42 ans** - « Au début, c'était quand même dur pour les enfants ... chaque jour ils (rires) ils commencent à pleurer, c'est un changement. Déjà pour nous ... pour les repas, le système, le règlement ... c'est difficile ... J'essaie de leur faire euh ... Si déjà on est en sécurité, on est quand même ... il y a le calme déjà ... vous pouvez dormir ... »

Leur vigilance à l'adaptation de l'enfant au nouveau mode de vie semble alors se développer et une proactivité croissante à ce niveau rend possible une meilleure anticipation des difficultés.

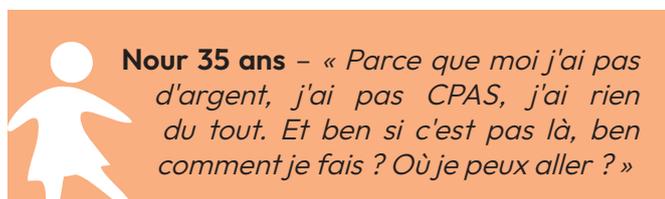
Les résultats de l'axe 3 de la recherche mettent en évidence que l'échelle « retrait » du questionnaire CBCL semble discriminante aussi bien pour les parents que pour les intervenants, très fortement à l'âge préscolaire mais aussi à l'âge scolaire. Bien que le retrait soit plus difficile à repérer que la « protestation », il semble qu'aussi bien les parents que les intervenants puissent le repérer chez les enfants hébergés.

Ainsi apparaît-il opportun de « **défusionner** » les **besoins de la mère et de l'enfant afin que les mères soient davantage disponibles psychologiquement** pour identifier les besoins singuliers de leur enfant.

### c) Le statut de mère, support identitaire pour les femmes en maison d'accueil

Être une femme et, plus spécifiquement une mère seule, constitue un **facteur de vulnérabilité sociale**, à la fois objectivement constaté et subjectivement ressenti (Bozec & Réguer-Petit, 2015). Mais, si le statut maternel aggrave le vécu de précarité, il a dans le même temps une dimension protectrice, particulièrement du point de vue identitaire (Bozec & al., 2015). La plupart des recherches menées auprès de femmes ayant un parcours difficile mettent en évidence le soutien primordial incarné par l'enfant et le statut conféré par la maternité. Les femmes évoquent en premier lieu l'existence de leurs enfants comme leur donnant le courage de faire face à l'adversité, et ce malgré la difficulté que représente l'éducation des enfants dans une telle situation (Thiery, 2008).

En ce moment où elles cumulent les « pertes », les femmes qui arrivent en maison d'accueil avec leur enfant se montrent particulièrement soucieuses de la **préservation et de la reconnaissance de leur rôle de mère**, sensibles à toute forme de doute par rapport à leurs compétences parentales. Pour un certain nombre d'entre elles, l'exposition de l'enfant à l'adversité des conditions de vie et leur engagement moral à y trouver un dénouement sont les leviers de la mise en mouvement vers le changement.



Elles parlent également de **leur enfant comme leur point d'appui** « pour tenir le coup ».

**France 24 ans** – « Ma fille m'a énormément... sauvée... sans le savoir parce que ce n'est qu'un enfant mais si j'aurais pas eu ma fille y'a plusieurs fois où... où j'aurais craqué »



Dans ce contexte, elles se montrent particulièrement vigilantes au risque de « perdre ce qu'il leur reste » et susceptibles d'être réfractaires à toute intervention dans le registre de la prise en charge de l'enfant. La visibilité qu'implique ce mode de vie les amène à se confronter à la diversité des avis en matière d'éducation et à la diversité des pratiques éducatives. Leur réaction peut alors prendre une forme spécifique en lien avec leur confiance en leurs propres compétences et avec leur bienveillance face à la différence.

L'identité de « bonne mère » permet aux femmes qui vivent avec leur enfant d'accéder à un **statut social reconnu**, mais aussi de ne pas être coupées des rythmes collectifs et **d'être préservées des formes extrêmes de désaffiliation**. Ces mères peuvent aussi se projeter, même de manière minimale et uniquement « pour leurs enfants » vers l'avenir. Cet aspect protecteur ne s'applique cependant qu'aux mères dont les enfants sont jeunes (Bozec & al., 2015).

### d) La référence aux valeurs et au contexte culturel

De manière régulière, les maisons d'accueil hébergent des personnes de nationalités et d'origines culturelles différentes entre elles et différentes de la culture dominante. Cette réalité amène à la cohabitation de personnes défendant des valeurs éducatives et des pratiques parentales propres à leur culture ou encore à leur religion. **Les intervenants sociaux se sentent parfois « dépassés » par ces façons de faire, ne se sentent pas compétents pour engager un accompagnement « de façon neutre et sans jugement ».**

En situation migratoire, les femmes expriment leurs difficultés particulières dans la prise en charge de leur enfant, à savoir la confrontation à la manière différente d'élever un enfant dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine, l'absence de soutien de leur famille restée au pays et de leur communauté d'origine, le poids des traumatismes et de la précarité extrême compromettant la fonction de protection de l'enfant par rapport aux aléas de l'environnement. **L'exil s'enchevêtre avec des problématiques de ruptures familiales voulues ou subies, pose un problème de transmission culturelle à ces femmes envers leurs enfants.** Le plus souvent isolées depuis leur arrivée en Belgique, ces femmes ont eu peu accès aux réseaux d'aide habituels.



**Nour 35 ans** - « *A chaque fois je fais rien, j'ai resté, j'arrive à faire rien parce que je ne connais pas la langue, je connais pas où je pourrais aller, je connais personne ici, je suis toute seule. J'ai rien fait, j'arrive à faire rien.* »

Cherchant à se protéger de l'incompréhension et de la stigmatisation de leurs pairs, elles expriment un **besoin d'affiliation** à des personnes leur ressemblant, sont enclines à nouer des liens spécifiques avec les femmes de même origine. Les femmes semblent ainsi en attente d'un lieu d'écoute de leurs difficultés personnelles et un lieu sécurisant qui leur permette de rompre l'isolement.



## EN BREF ...

Dans les préoccupations et discours tant des parents hébergés en maison d'accueil que des intervenants, **le bien-être de l'enfant**, c'est-à-dire le fait que l'enfant soit bien dans sa peau, épanoui, semble occuper une **place centrale**, de même qu'il occupe une place croissante dans le débat public. En revanche, il s'avère le plus souvent **malaisé de s'entendre** sur une définition opérationnelle du bien-être de l'enfant allant au-delà des conditions matérielles et prenant en compte le bien-être subjectif, et plus encore sur les déterminants du bien-être de l'enfant. Les recherches relatives aux facteurs de stress chez les enfants "sans chez soi" personnel relèvent que la **situation de sans logement**, tout comme la pauvreté et les conditions de vie précaires, font partie des situations pouvant créer un **stress chronique chez l'enfant**.

**A leur arrivée** à la maison d'accueil, les mères d'enfants âgés de quelques mois apparaissent **peu sensibles aux manifestations émotionnelles et comportementales de l'enfant**. Elles ont peu conscience de l'épreuve que peuvent représenter des changements successifs pour les enfants les plus jeunes. Le stress et l'isolement des parents, plus spécifiquement des mères, représentent des entraves à une disponibilité émotionnelle optimale vis-à-vis de l'enfant. Par ailleurs, les enfants dont les mères sont peu sensibles se distinguent par leur retrait social ou par leur faible expressivité. **Lorsque la situation s'apaise**, se stabilise, quand les tensions ressenties deviennent moindres, les mères en maison d'accueil font preuve d'une **sensibilité plus grande** aux besoins spécifiques de leur enfant et leur vigilance à l'adaptation de l'enfant au nouveau mode de vie semble alors se développer.

Être une mère seule constitue un facteur de vulnérabilité sociale et de précarité. Mais, le **statut de mère** a dans le même temps une **dimension protectrice, particulièrement du point de vue identitaire**. Notre recherche, dans la lignée de recherches précédentes menées auprès de femmes ayant un parcours difficile, montre le soutien primordial incarné par l'enfant et le statut conféré par la maternité.

Les femmes qui arrivent en maison d'accueil avec leur enfant se montrent particulièrement soucieuses de la **préservation** et de la **reconnaissance de leur rôle de mère**, sensibles à toute forme de doute par rapport à leurs compétences parentales. Pour un certain nombre d'entre elles, l'exposition de l'enfant à l'adversité des conditions de vie et leur engagement moral à y trouver un dénouement sont les leviers de la mise en mouvement vers le changement. Elles parlent également de leur **enfant** comme leur **point d'appui** « pour tenir le coup ». **L'identité de « bonne mère »** permet aux femmes qui vivent avec leur enfant d'accéder à un **statut social reconnu**, d'être préservées des formes extrêmes de désaffiliation et aussi de se projeter, même de manière minimale et uniquement « pour leurs enfants », vers l'avenir.

**En situation migratoire**, les femmes expriment des **difficultés particulières** dans la prise en charge de leur enfant, liées à leur **isolement**, ainsi qu'un besoin d'affiliation à des personnes leur ressemblant. Elles semblent ainsi en attente d'un lieu d'écoute de leurs difficultés personnelles et un lieu sécurisant qui leur permette de rompre l'isolement.



# V. LA MAISON D'ACCUEIL, UN ESPACE ORGANISÉ QUI STRUCTURE LES LIENS

La maison d'accueil, faite de murs physiques, ancre son existence sur un territoire pour accueillir, héberger des personnes en difficultés sociales. Si elle est le **lieu d'accueil d'un public** à qui elle propose une expérience à la fois commune et individuelle, elle est aussi le **lieu d'action d'intervenants** et **l'enveloppe d'un projet institutionnel**. La maison d'accueil est donc un espace où se rencontrent des personnes hébergées, adultes et enfants, et des professionnels, dans un microcosme où une place et un rôle sont assignés à chacun, où **est codifié ce qui est permis et ce qui est interdit**. Poser un regard sur les espaces de l'hébergement permet à la fois d'appréhender les modes d'interactions au sein de la maison d'accueil et d'identifier les opportunités de faire de l'organisation de l'espace un levier au service de la mise en œuvre du projet institutionnel.

## a) Quadrillage et appropriation de l'espace

La localisation dans la ville des maisons d'accueil participant à la recherche et leur intégration dans l'habitat local contribuent à relativement invisibiliser l'affectation des lieux. Toutefois, le verrouillage des portes d'entrée, les codes d'accès, les caméras de surveillance et parfois un sas d'entrée, dont la visée est la sécurisation des lieux, laissent d'emblée voir au visiteur une **frontière claire entre la maison d'accueil et l'extérieur**. L'hébergement de type individuel n'efface pas pour autant cette question de la frontière entre l'intérieur et l'extérieur : la présence d'un visiteur est autorisée uniquement en présence de l'occupant de l'appartement. **L'accessibilité** au visiteur des espaces collectifs à l'intérieur des maisons d'accueil et des appartements participe de la gestion du rapport entre l'intérieur et l'extérieur.

En effet, l'horaire des visites et leurs modalités sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur, tant pour l'hébergement collectif que pour l'hébergement de type individuel.



**Nina 33 ans** - « Et puis encore, c'est vrai que ici, même si on t'accueille à bras ouverts ... tu ne peux pas avoir les visites comme toi tu le souhaites ... c'est compliqué. Parce que depuis que j'ai accouché, j'ai des amis qui veulent venir, venant de Bruxelles, venir voir la petite. Mais, je les ai dit faut qu'ils m'attendent un peu. »

La maison d'accueil, espace clos et délimité, ne constitue **pas une aire homogène**. Il existe en effet une charge utilitaire et symbolique différente selon l'endroit où se trouvent le professionnel et la personne hébergée. Identifier des frontières dans l'espace de la maison d'accueil met en évidence la distinction entre **deux modes d'existence distincts : celui du professionnel, qui est libre d'aller et venir dans l'ensemble de l'espace, celui des personnes hébergées, qui voient leur espace restreint aux frontières des lieux de vie collectifs et de leur chambre. La liberté de se mouvoir** des personnes hébergées est **régie par les professionnels**, dans le cadre préétabli du temps institutionnel. La maison d'accueil apparaît ainsi comme un espace où est codifié ce qui est permis et ce qui est interdit. Les intervenants conservent un droit de regard sur l'organisation de la collectivité au travers de leur présence dans les lieux de vie, du contrôle du respect de la propreté de l'espace privatif. Cette codification de l'espace fait le plus souvent vivre aux personnes hébergées une expérience d'infantilisation dans le sens d'une dépossession, au profit de l'institution, de leur capacité de décision et de leur autonomie. Ces deux modes d'existence peuvent toutefois connaître des arrangements et des souplesses.

### ➤ Appropriation de l'espace par les personnes hébergées, une étape nécessaire ?

L'appropriation de l'espace renvoie au processus par lequel les lieux deviennent signifiants en raison des activités, du travail et des éléments d'attachement qu'ils contiennent (Vassart, 2006).

Dans les maisons d'accueil, l'organisation et l'aménagement de l'espace intérieur présentent un certain nombre de constantes. L'aménagement des locaux de la collectivité différencie les espaces en fonction de leur usage et reste un outil de **transmission de normes dominantes de ce qu'est un fonctionnement familial**. Par ailleurs, la dissociation des activités menées dans chaque espace semble une autre constante. De manière traditionnelle, on y retrouve la cuisine, la salle à manger, le salon, la buanderie, les sanitaires et parfois une salle de jeu.

Un **espace de vie communautaire central** et facilement identifiable dans la maison favorise son investissement par les personnes hébergées et son occupation spontanée. Lorsqu'il ressemble à un dédale de pièces et de couloirs, il est peu investi et représente davantage un lieu de passage.

L'existence d'une **cour centrale** délimite parfois des bâtiments différents et dédiés à des activités spécifiques, avec des accès contrôlés (chambres, bureaux administratifs, etc.). Cet espace, pendant l'été, est investi comme un lieu de rencontre pour l'adulte et une aire de jeu pour l'enfant, qui peut être sous la surveillance de son parent.

La proximité du **bureau des travailleurs sociaux** (plus particulièrement des éducateurs) par rapport aux locaux de vie collective des personnes hébergées impacte la présence des éducateurs sur le terrain et l'accès du bureau aux personnes hébergées.

La quasi-totalité des maisons d'accueil ayant participé à l'enquête menée par l'ARCA auprès de ses membres disposent d'un **local adapté aux enfants** : il s'agit le plus souvent d'un espace destiné aux jeux (dans 10 maisons d'accueil sur 11), d'un local qui permet de « *travailler la relation parent/enfant* » (dans 7 maisons d'accueil sur 11) ou d'un local où les enfants sont gardés « *pour permettre au(x) parent(s) de faire des démarches et/ou de souffler un peu* » (dans 5 maisons d'accueil sur 11). Toutefois, seules 4 maisons d'accueil sur 11 ont mis en place un service de garderie en leur sein.

Le « quadrillage » de l'espace (Foucault, 1975), qui permet de sectionner ce dernier, est une manière d'organiser et de maîtriser l'espace dans un milieu institutionnel. Le « quadrillage amène la maison d'accueil à fonctionner sur une segmentation voire une individualisation de l'espace toujours plus

grande. **La fragmentation de l'espace encadre et optimise le collectif**. A titre d'exemple, pendant les repas, les membres d'une famille sont regroupés à la même table et la mère gère le repas de ses enfants. La surveillance des enfants dans la cour répond le plus souvent à la même logique.

Un autre point sensible à propos de l'appropriation de l'espace est la **réalisation des tâches ménagères** dévolue aux personnes hébergées, et symbole de la participation à la collectivité. Ce geste banal et routinier d'appropriation devient problématique en maison d'accueil pour deux raisons principales : il répond à une **exigence institutionnelle** dont les modalités sont le plus souvent préétablies, et il renforce les **différences de statut** entre les personnes hébergées et les professionnels. Loin d'être à priori un facilitateur de la vie en collectivité, le ménage des parties communes peut devenir une occasion de conflits entre les personnes hébergées ou de tensions avec les professionnels.

Obligation légale, le conseil des hébergés est conçu, dans la réglementation des maisons d'accueil, comme un **lieu de participation et d'appropriation**. Il permet aux personnes hébergées de donner leur avis, de formuler des propositions et ainsi de s'approprier des espaces de vie sous le contrôle des intervenants. Dans la pratique, les modalités d'organisation de ce conseil des hébergés, lieu institutionnel symbolique, varient selon les maisons d'accueil, certaines lui donnant pleinement sa valeur de lieu de participation et d'autres répondant de manière minimaliste à l'obligation légale. Dans le premier cas, les personnes hébergées l'évoquent comme un lieu de réunion où sont discutés le climat relationnel au sein de la maison d'accueil, le respect des lieux de vie et où les personnes hébergées ont l'opportunité de formuler des demandes à propos de l'organisation de la maison d'accueil. Dans le second cas, le conseil des hébergés sert davantage aux professionnels à rappeler les règles et à rappeler à l'ordre les personnes hébergées qu'à discuter avec elles les conditions d'hébergement.

## b) L'espace collectif et l'espace privatif

**Perdre leur logement** est aussi pour ces femmes **perdre leur espace privé et familial**, c'est-à-dire cet espace au sein duquel elles entretiennent un sentiment d'appartenance et sur lequel elles peuvent exercer un contrôle. Passer la porte de la maison d'accueil pour retrouver « *un toit* » et la sécurité implique un renoncement temporaire à

un « **chez soi** », à son propre espace dans lequel on peut se retirer pour s'isoler du reste du monde, un lieu à soi marqué par l'habitude et l'ancrage (Lion, 2014). Dans ce nouvel espace, il s'agit néanmoins d'assurer une « *continuité* » par rapport à des habitudes de vie et des routines, et ce de manière d'autant plus prégnante que ces femmes sont accompagnées de leur enfant. Elles maintiennent un équilibre subtil entre vie privée et vie publique, entre retrait et engagement. Si l'on définit l'habiter comme « *l'acte de transformer ou de chercher à transformer l'espace pour y être bien* » (Lion, 2014), participer à la collectivité relève donc ici d'un enjeu bien particulier : « *habiter des lieux où l'on n'est pas chez soi* ».

Perçue comme l'incarnation spatiale de l'intimité et abordée comme un lieu où la reconstruction d'un espace personnel semble envisageable, la **chambre** en maison d'accueil n'en reste pas moins soumise aux regards externes et au contrôle institutionnel. Pour certaines personnes hébergées, ce « **chez soi** » **temporaire matérialise leur bulle d'intimité et représente sécurité et protection**, le lieu où sont conservées leurs affaires personnelles et où peuvent s'exprimer des habitudes personnelles. Néanmoins, la chambre désignée comme un « chez soi », est à distinguer d'un lieu de vie à l'extérieur de la maison d'accueil. Ces deux espaces, sous la même dénomination, ne sont pas investis des mêmes significations, l'un étant le résultat d'un habitat purement situationnel et l'autre étant érigé en dispositif d'expression de soi.

Pour les femmes accompagnées de leur enfant, la chambre est le seul endroit où l'**intimité familiale** peut être préservée, où le partage de moments privilégiés en famille (cf. discussion, jeu, etc) reste possible malgré l'exiguïté des espaces dont les mères peuvent se plaindre.

Pour les aînés des enfants, elle est le lieu de repli par rapport au malaise de la vie en collectivité ou de message de désaccord de « ne plus être chez soi ». En situation d'hébergement collectif, les personnes hébergées font état de l'inadéquation des locaux pour la vie familiale, due en particulier à l'exiguïté des espaces privés, mais aussi à la difficulté de préserver l'intimité familiale (Barou, 2005).

**Amina 42 ans** - « *Depuis qu'on est rentrés, on était quand même dans un ... dans une chambre nous 5 ... oui, on n'était pas bien quand même. Et ... une fille de de 18 ans et une fille de de 16 ans avec un p'tit garçon de de 9 ans, c'est pas ... c'est ... Maintenant, ça va. On a deux chambres, les filles ... une chambre pour les filles et moi je dors avec les les garçons ... »*



**La possibilité de retrait semble essentielle pour pouvoir prendre part à la vie en collectivité.** C'est parce qu'elles peuvent à certains moments se retirer dans un refuge que les personnes hébergées participent à la vie commune. Lorsqu'elles agissent à tout moment sous le regard des autres hébergés ou encore quand elles doivent tenir un rôle social face aux professionnels, **leur espace de vie privée s'amenuise**. En maison d'accueil, le partage de l'espace peut aussi être matière à tensions et à attentions. Des petits gestes et des agencements, individuels ou collectifs, contribuent à aménager leur cadre de vie. Posséder un espace à soi, à défaut d'une chambre à soi, c'est pouvoir à d'autres moments supporter – dans les deux sens de tolérer et d'étayer – la vie commune.

### c) Un espace organisateur des interactions

La **circulation des différents acteurs** présents dans la maison d'accueil et les **modes d'exploitation des espaces** par ces derniers permettent de questionner les effets de l'organisation spatiale sur la personne hébergée, dans son rapport aux autres. En fonction de l'affectation des différents espaces et du positionnement du mobilier, les déplacements des professionnels et des personnes hébergées à l'intérieur de la maison d'accueil répondent à des « trajets » récurrents, dont certains sont propices à l'interaction, à la convivialité alors que d'autres sont avant tout le reflet des frontières et un puissant vecteur de contrôle de la circulation des personnes (Ganne et Thiery, 2017).



**Stella 28 ans** - « *Parce que quand vous êtes enfermés dans une chambre qui fait pas 10 M², à trois ... c'est pas terrible. Donc euh oui. Donc du coup quand on descend, on est avec la communauté et on n'a vraiment pas ces moments d'intimité... euh on n'a vraiment pas les moments d'intimité qu'on pourrait avoir chez nous ... Ce qui est difficile, ben c'est peut-être de ne pas avoir d'intimité. Du coup, les moments en famille, si on ne sort pas, ben on n'a pas en fait, on n'a pas notre petit cocon familial et euh... »*

Un sentiment de **surveillance**, de subordination et de vie « **sous le regard des autres** » est partagé par un grand nombre de personnes hébergées en maison d'accueil.

**Anne 32 ans** - « *Je pense qu'elles font quand même attention un peu à la façon dont je m'occupe d'Axel parce que sinon elles m'auraient pas que je n'me tracasse pas et que je m'en occupe très bien euh ...* »



Par ailleurs, **l'adaptation parfois sommaire des locaux aux besoins d'enfants**, particulièrement en bas âge, confronte les mères à la nécessité de déroger à leurs pratiques parentales habituelles et à prendre le risque de ne pas répondre aux attentes des professionnels. Par l'aménagement spatial, les professionnels exposent aussi implicitement leurs normes éducatives (Ganne et Thiery, 2017).

L'organisation et l'aménagement de l'espace partagé contribuent manifestement à structurer les interactions et les relations entre les personnes et entre les sous-systèmes qu'elles constituent. L'usage du terme « frontière » permet de mettre l'accent sur l'une des fonctions de la « frontière » sur laquelle insiste un géographe comme M. Lussault (2007) : la frontière est aussi un lieu de passage, un seuil. Les frontières sont ainsi vues comme des limites rythmant l'espace, le temps et la relation interindividuelle, et créant des effets de seuils nécessaires à l'interaction. Les portes ou les murs de l'institution apparaissent alors des éléments de compréhension de la reconfiguration des relations sociales et des rapports de pouvoir. **Les portes deviennent le théâtre d'enjeux fondamentaux en maison d'accueil, en étant le lieu privilégié d'interactions, l'objet de l'assise institutionnelle ou encore la matérialisation de la reprise de contrôle identitaire des personnes hébergées.**

La localisation du ou **des bureau(x) des travailleurs sociaux, et plus particulièrement de celui des éducateurs**, est une dimension de l'organisation de l'espace qui ne doit pas être négligée. En effet, la proximité ou l'éloignement des lieux de vie communautaire, les modalités d'accès pour les personnes hébergées viennent matérialiser la nature des frontières entre ces deux sous-systèmes. Au-delà de sa localisation, l'aménagement du bureau des intervenants (plus particulièrement

celui des éducateurs) révèle celui-ci comme un espace fonctionnel à l'usage des professionnels ou un espace d'accueil convivial adapté à la fois aux adultes et aux enfants. Ce choix institutionnel n'est pas sans lien avec les modalités de l'interaction entre les intervenants et les personnes hébergées.

#### **d) Habiter un lieu ou avoir un « chez soi »**

La maison d'accueil peut-elle être considérée comme un lieu d'habitation ? Peut-on réellement se sentir « chez soi » dans un endroit où il existe un règlement d'ordre intérieur et un rythme de vie construit en lien avec le planning des professionnels, où des personnes sont susceptibles d'entrer dans la chambre sans toujours y avoir été invitée ?

**Emilie 34 ans** - « *Maintenant on reste toujours dans le conventionnel, dans le sens où « ben n'oublie pas que tu n'es pas chez toi, t'es dans une maison d'accueil ». Tous les jours ben t'as toujours un éducateur qui va passer voir si tout va bien ... euh t'as toujours ... tu vas croiser quelqu'un, ben un éducateur c'est « ça va ? » et si j'ai pas la petite, il faut que je rende des comptes « où est la petite ? »* »



La question de l'habiter renvoie à celle, fondamentale, du **contrôle et de la maîtrise de sa vie et de son environnement** (Moser, 2009). Pour être perçu et utilisé comme un lieu d'habitation, l'espace doit respecter la progression dans la structuration de l'espace qui permet de séparer l'espace social de l'espace réservé à l'intime. Architecturalement, cette structuration est marquée par des **seuils**, une **porte** ou un **aménagement** singulier qui contribueront à distinguer les territoires de chacun et les types d'espace utilisé. Un « chez soi » se définit par cinq dimensions : la centralité (chez soi, on peut exercer son contrôle), la continuité (chez soi, on se sent en sécurité), la privacité (chez soi est le lieu de l'intimité), l'expression de soi (chez soi est support de son identité), les relations sociales (chez soi est un territoire spécifique d'interactions sociales) (Moser, 2009).

Penser l'aménagement de l'espace et l'affectation des différents lieux au sein de la maison d'accueil conduit à une question capitale : **la maison d'accueil est-elle un lieu de vie dans lequel des professionnels travaillent ou un lieu de travail dans lequel des personnes en difficultés sociales vivent ?** S'il s'agit d'un lieu de vie dans lequel des professionnels travaillent, l'espace s'apparentera davantage, dans sa structuration et son ambiance, à un habitat dans lequel des professionnels interviennent au quotidien. Dans le second cas, l'espace s'apparentera davantage à un lieu institutionnel où tout est pensé pour faciliter le travail des professionnels, dans l'objectif d'accompagner au mieux et dans le temps le plus court des personnes en difficultés sociales. Ce lieu n'est alors pas conçu dans l'objectif d'être habité, mais il est possible d'y vivre tant bien que mal, tous les besoins primaires des personnes hébergées étant satisfaits (repas, repos, hygiène, etc.).

Ainsi, la conception des espaces est en partie déterminée par l'emplacement du curseur sur le « continuum lieu de travail-habitat » (Charras et Eynard, 2014). Elle dépend de l'usage, de la fonction et de la personnalisation que l'on en fait, ainsi que de la place et du rôle des personnes hébergées, selon le projet que l'on souhaite mettre en œuvre.

**L'affectation des espaces à l'intérieur de la maison d'accueil** permet de distinguer plusieurs types d'espace :

- › **L'espace privé** : celui des chambres et des salles de bains individuelles, où l'intimité se déploie. Des signes physiques, tels que la porte, peuvent aider à percevoir ces espaces comme distincts du reste de l'institution et peuvent être différenciés les uns des autres et personnalisés en vue de favoriser leur appropriation par leur occupant. Ces processus d'aménagement permettront, par ailleurs, de faire respecter le territoire par les autres usagers, comme le suggèrent K. Charras et ses collaborateurs (2010) dans une étude sur la personnalisation des chambres en institution.
- › **L'espace collectif** : celui de la rencontre et de la socialisation, fréquenté par les personnes hébergées, les professionnels voire les visiteurs selon des règles fixées par l'institution. Ces espaces sont aménagés et structurés en fonction des stratégies d'occupation qu'ils peuvent offrir, de l'opportunité de favoriser les activités et les plaisirs de la vie quotidienne (discuter, partager un repas, jouer avec un enfant, recevoir des tiers et des amis, etc.).
- › **L'espace professionnel** : celui destiné à accueillir des personnes hébergées, comme le bureau des intervenants, un atelier, un local pour les entretiens individuels
- › **L'espace strictement professionnel** comme un local technique, le bureau administratif destiné à faciliter l'activité professionnelle et dont l'implantation est le plus souvent distinctement dissociée des espaces de vie des personnes hébergées

## EN BREF ...

La maison d'accueil, faite de **murs physiques**, ancre son existence sur un **territoire** pour accueillir, héberger des personnes en difficultés sociales. Si elle est le **lieu d'accueil d'un public** à qui elle propose une expérience à la fois commune et individuelle, elle est aussi le **lieu d'action d'intervenants** et **l'enveloppe d'un projet institutionnel**. Elle est un espace où se rencontrent des personnes hébergées, adultes et enfants, et des professionnels, dans un microcosme où une place et un rôle sont assignés à chacun, où est codifié ce qui est permis et ce qui est interdit.

La localisation dans la ville des maisons d'accueil participant à la recherche et leur intégration dans l'habitat local contribuent à relativement **invisibiliser l'affectation des lieux**. La maison d'accueil, **espace clos et délimité**, ne constitue **pas pour autant une aire homogène**. L'identification des frontières dans l'espace de la maison d'accueil met en évidence la distinction entre **deux modes d'existence distincts** : **celui du professionnel**, qui est libre d'aller et venir dans l'ensemble de l'espace, **celui des personnes hébergées**, qui voient leur espace restreint aux frontières des lieux de vie collectifs et de leur chambre. La liberté de se mouvoir des personnes hébergées est régie par les professionnels, dans le cadre préétabli du temps institutionnel.

L'aménagement des locaux de la collectivité **différencie** les espaces en fonction de leur **usage** et reste un outil de **transmission de normes** dominantes de ce qu'est un fonctionnement familial. Par ailleurs, la dissociation des activités menées dans chaque espace semble une constante.

Passer la porte de la maison d'accueil pour retrouver « *un toit* » et la sécurité implique un renoncement temporaire à un « *chez soi* », à son propre espace dans lequel on peut se retirer pour s'isoler du reste du monde, un lieu à soi marqué par l'habitude et l'ancrage (Lion, 2014). Perçue comme l'incarnation spatiale de **l'intimité** et abordée comme un lieu où la **reconstruction d'un espace personnel** semble envisageable, la **chambre** en maison d'accueil n'en reste pas moins soumise aux regards externes et au contrôle institutionnel. Pour les femmes accompagnées de leur enfant, elle est le seul endroit où **l'intimité familiale** peut être préservée, où le partage de moments privilégiés en famille (cf. discussion, jeu, etc) reste possible malgré l'exiguïté des espaces dont les mères peuvent se plaindre.

L'organisation et l'aménagement de l'espace partagé contribuent manifestement à **structurer les interactions** et les relations entre les personnes et entre les sous-systèmes qu'elles constituent.

La conception des espaces partagés est en partie déterminée par une question capitale : où placer le curseur sur le continuum lieu de travail — habitat ? En effet, la maison d'accueil est-elle **un lieu de vie dans lequel des professionnels travaillent ou un lieu de travail dans lequel des personnes en difficultés sociales vivent** ? Répondre à cette question amène à poser des choix au niveau de l'aménagement de l'espace et de l'affectation des différents lieux au sein de la maison d'accueil

# VI. L'HÉBERGEMENT INSTITUTIONNEL, UN TEMPS DÉTERMINÉ ET SÉQUENCÉ

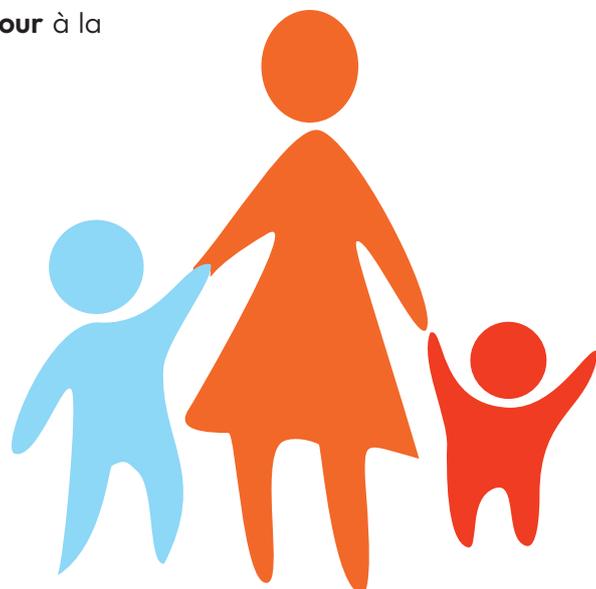
Rappelons, comme indiqué dans l'axe 2 de la recherche, que les parents rencontrés par la chercheuse sont quasi exclusivement des mères, les pères étant les absents de ces rencontres (17 femmes seules et 2 couples). Le vécu expérimentiel de l'hébergement en maison d'accueil tel qu'explicité ci-dessous se réfère dès lors à l'expérience subjective des femmes avec enfant en maison d'accueil.

## a) L'hébergement en maison d'accueil, un mode de vie transitoire

Par sa nature, l'hébergement en maison d'accueil revêt un **caractère transitoire**. L'hébergement institutionnel répond à la perte du logement, le plus souvent lorsque les alternatives dans le milieu de vie ne sont plus accessibles. Le temps de l'hébergement est défini structurellement (cf. normes légales relatives à la durée) et les personnes hébergées attendent explicitement une aide concrète et efficace dans la recherche d'un nouveau logement, c'est-à-dire le moyen d'y mettre fin. La maison d'accueil s'inscrit dans un moment de rupture, **elle est un lieu avec « un avant » et « un après », un lieu où l'on arrive, où l'on séjourne et duquel on repart**. Si elle répond à une situation de vulnérabilité épuisante pour la personne hébergée, elle n'efface pas pour autant le désir de retrouver un « chez soi ».



Regardons le temps de l'expérience de l'hébergement institutionnel des femmes accompagnées de leur(s) enfant(s) au travers de ces trois temps que représentent **l'arrivée** à la maison d'accueil, le **séjour** à la maison d'accueil et le **départ** de la maison d'accueil.





## b) L'arrivée en maison d'accueil, un moment fondateur

Pour les femmes accompagnées de leur enfant, l'arrivée à la maison d'accueil se révèle un moment significatif dans leur parcours. Elle est consécutive le plus souvent à une période d'errance, à de la violence conjugale ou elle s'inscrit dans un parcours migratoire. Leur situation sociale précaire les a confrontées aux difficultés de trouver un logement, de pouvoir se nourrir et se vêtir, de vivre en sécurité. Elles sont d'autant plus affectées par cette réalité qu'elles ont un enfant à qui elles ne savent plus garantir la réponse à ces besoins de base.

### › La fin d'un parcours de survie ?

Au terme d'un parcours décrit par les femmes comme un « *parcours de survie* », la maison d'accueil procure **un apaisement** par rapport à l'angoisse d'être à la rue avec un enfant et **une sécurité** par rapport à la violence subie et les possibles reprécipitations du conjoint.

**Amina 42 ans** – « Ben la sécurité hein ... que je puisse au moins vivre un p'tit moment calme ... avec mes enfants. Quand je suis venue, je réfléchis pas pour le futur ... déjà une toit quand même pour euh ... c'est ça hein ... et le calme quand même »



Outre le soulagement « *d'avoir un toit* » et de disposer des moyens de répondre aux besoins de base de leur enfant, pour la plupart des femmes, un accueil bienveillant, une **écoute** et un **soutien** de la part des intervenants sont un **apport primordial** pour elles au moment de leur arrivée à la maison d'accueil.



**Sofia 38 ans** – « Au moins ... d'avoir euh, comment on dit ... pour pour... pour que je puisse expliquer ça ... au moins euh d'être quelque part, que je vais savoir que au moins moi et ma fille on est protégées, au moins ... C'est la protection, surtout c'est pour ça »

Le **partage d'un vécu similaire** entre les femmes dans un climat d'écoute bienveillante permet par ailleurs de sortir d'un sentiment d'isolement et d'impuissance. Cela est particulièrement vrai pour les femmes victimes de violence conjugale.

### › Un temps de soulagement et l'attente d'un soutien

Ainsi, le temps de l'arrivée à la maison d'accueil est **le temps du soulagement** par rapport à l'adversité rencontrée et au stress vécu pendant les semaines ou les mois qui précèdent.

**Lucie 27 ans** – « Moi d'abord, c'que je voulais, c'était d'abord calmer ma tête. Parce que ma tête, elle allait exploser ... »



Il est un moment où les préoccupations se concentrent sur les besoins personnels des femmes et où la singularité des besoins de l'enfant devient le plus souvent subsidiaire. Il peut ainsi être vu comme « **un temps de fusion** » des vécus et des besoins des mères et des enfants, quel que soit l'âge des enfants.

Epuisées par les aléas de leur parcours de vie et d'un environnement hostile (« *t'as ta tête en vrac* »), ces femmes ne formulent nullement d'attentes par rapport à la parentalité et à l'éducation de l'enfant, même lorsqu'elles sont conscientes d'un fonctionnement familial ou personnel chaotique. Elles espèrent avant tout **un soutien pour remettre de l'ordre dans leur vie personnelle** (« *j'veis pouvoir remettre ma vie en ordre* »). Ce moment de « tranquillité » peut se révéler être une période de récupération, de « recomposition de soi » (Thiery, 2008).

De leur côté, les intervenants soulignent que, tant pour les personnes seules que pour les familles, l'arrivée en maison d'accueil permet de passer le relais pendant un certain temps, de retrouver une stabilité et un mode de vie sain (Gilon, 2020).

### c) Le séjour en maison d'accueil, un temps de réadaptation

A ce moment spécifique de l'arrivée à la maison d'accueil fait suite le séjour lui-même, qui s'inscrit dans la durée et est le temps de la confrontation à la réalité de l'hébergement institutionnel. **Le soulagement premier cède alors parfois la place à des manifestations d'opposition**, principalement lorsque s'installent le vide de l'attente, l'ennui et l'impression de lourdeur de l'encadrement institutionnel (Thiery, 2008). Les femmes identifient des frustrations liées au manque d'intimité, à la perte d'autonomie, à la confrontation à des habitudes culturelles différentes. Le vécu expérientiel est en décalage par rapport à l'imaginaire de la femme hébergée, le poids des contraintes institutionnelles amène un bémol et les capacités d'adaptation sont davantage mobilisées.

#### › Perte et continuité

Si le temps du séjour est le temps de la **« perte » des illusions**, il est aussi le temps du rétablissement de la **« continuité » des routines et du parcours de vie**.

Lorsqu'elles commencent à se sentir mieux personnellement, les mères font preuve d'une sensibilité plus grande aux besoins spécifiques de l'enfant et se disent préoccupées par leur bien-être. A leur arrivée à la maison d'accueil, elles sont préoccupées par le respect le plus grand des habitudes de l'enfant et le maintien des rituels mis en place « à la maison ».

Elles déplorent alors le plus souvent amèrement les circonstances où cela n'est pas possible et les contraintes institutionnelles qui viennent limiter les opportunités concrètes. Leur vigilance à l'adaptation de l'enfant au nouveau mode de vie semble se développer

et une proactivité croissante à ce niveau rend possible une meilleure anticipation des difficultés et le développement de stratégies adaptées. Progressivement, elles semblent davantage **se soucier de la possibilité de concilier les horaires imposés par le fonctionnement institutionnel et le rythme de l'enfant**. Être mère dans un hébergement institutionnel positionne la personne hébergée à **une interface entre d'une part la famille et d'autre part le milieu institutionnel**.

#### › Être vues et accompagnées

La visibilité qu'implique l'hébergement institutionnel amène les femmes à **se confronter à la diversité des avis en matière d'éducation et à la diversité des pratiques éducatives**. La confiance en leurs valeurs et leurs propres compétences, la bienveillance face à la différence semblent conditionner la réceptivité aux avis d'autrui sur les pratiques éducatives. Ces femmes défendent leur liberté de choix dans les actions éducatives et maintiennent leur cadre éducatif, mais sont prêtes à les enrichir de nouvelles opportunités.



**France 24 ans** - « *On reste maman. Sincèrement, on reste maman, c'est... une autre vie, c'est... une autre habitude mais, on reste maman. L'éducation que j'ai avec ma fille reste la même que quand euh j'étais euh... là-bas.* »

Certaines femmes sont davantage enclines à une recherche récurrente de compromis dans l'exercice des pratiques éducatives et à trouver des aménagements à leur fonctionnement habituel, notamment pour réduire les sources de tension avec leur enfant.



**Stella 28 ans** - « C'est plus difficile, j'essaie de maintenir le cadre, les règles etc. mais c'est plus difficile et c'est pour « ah oui, untel, il peut faire ça, untel il peut faire ça mais pas moi, pourquoi », et ben... voilà, c'est les règles en fonction des familles. Donc, c'est beaucoup plus compliqué quand il y a d'autres enfants, d'autres personnes et que ben, on n'a pas la même éducation, les mêmes règles... Après, là pour le moment, il y a moins d'enfants donc euh, c'est plus facile... Mais, c'est vrai que... c'est beaucoup plus compliqué. J'essaie de maintenir, mais y a quelques écarts forcément puisqu'on ne peut pas dire non à tout, on ne peut pas rester bornés comme ben les autres... »



Une attitude plus rigide face au regard des pairs implique par contre **la défense de leur seule légitimité** à avoir un avis éclairé sur ce qui convient à leur enfant. Ces femmes affirment ne pas être prêtes à permettre à autrui de s'immiscer dans les actions éducatives, et sont peu réceptives aux alternatives.

**Carine 38 ans** - « Parce qu'il y a des gens qui se permettent de s'introduire dans l'éducation d'autres enfants. Mais moi je pense qu'ils ont pas eu la possibilité de le faire parce que je pense que j'ai ... à mon sens, j'ai rien fait de travers »



**Jeanne 42 ans** - « J'aime pas quoi ... j'aime pas qu'on me fasse des remarques par rapport à mes enfants. Bien souvent, je les prends très mal, quoi »



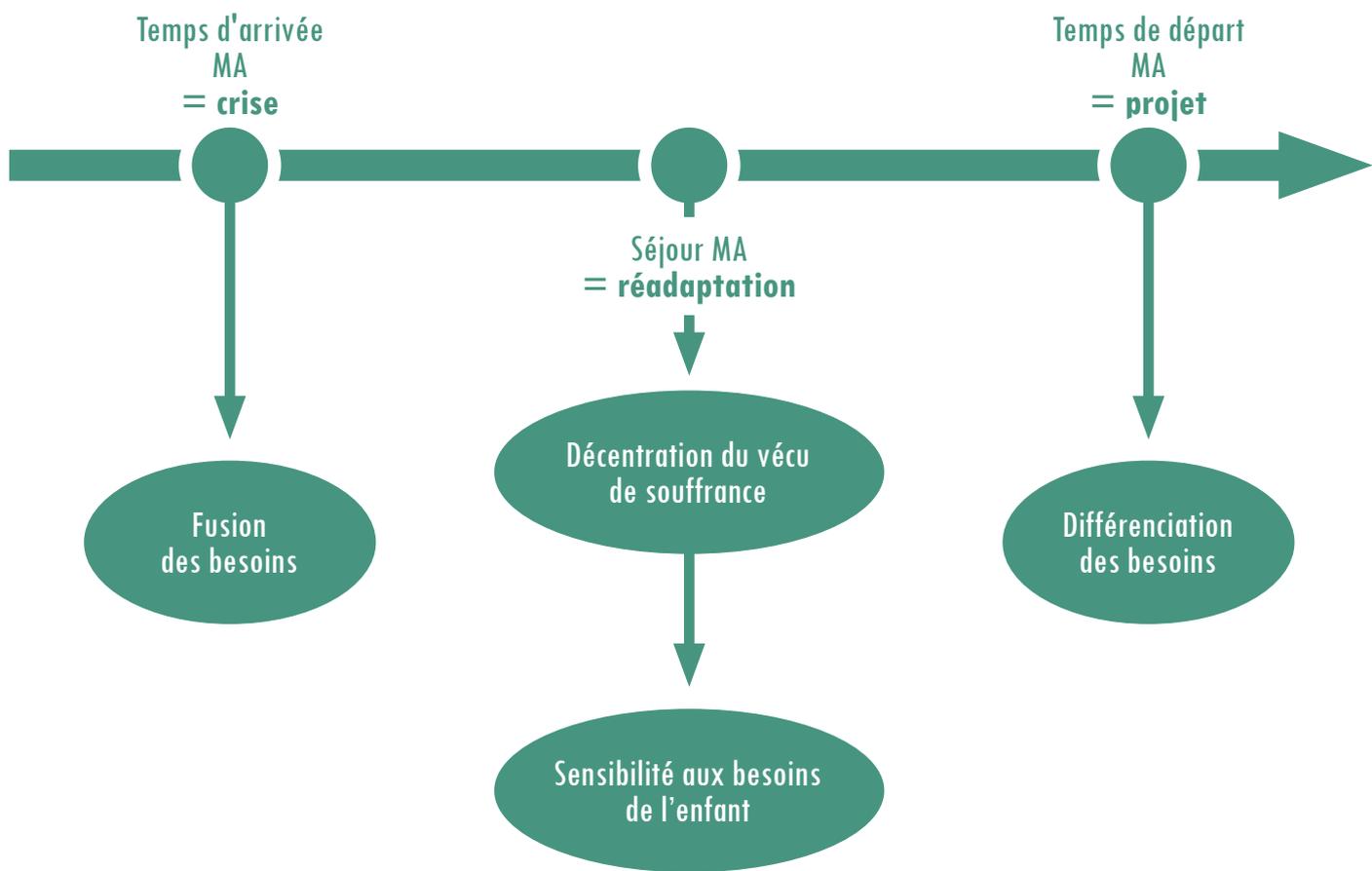
Ainsi, ce temps de l'hébergement est le temps où il est opportun de **défuser les besoins de la mère et de l'enfant** dans la mesure où les mères sont davantage disponibles psychiquement pour identifier les besoins singuliers de leur enfant. C'est le temps où peuvent s'ouvrir de nouvelles opportunités, où le terrain devient propice à de nouvelles propositions.

## d) La sortie de la maison d'accueil, l'aboutissement du projet individuel

La concrétisation de la recherche d'un logement vient marquer **le temps du départ** de la maison d'accueil. Elle semble s'inscrire dans deux trajectoires possibles :

- › Un « **time out** » par rapport à la précarité, la victimisation, l'errance : la femme, accompagnée de son enfant, vient « souffler » dans un environnement qui lui procure la sécurité et puis repart vers un environnement qui reste très incertain. La réappropriation des objectifs d'un projet d'accompagnement n'est pas la priorité, et les contraintes institutionnelles sont invoquées comme des obstacles à continuer à bénéficier de l'hébergement institutionnel.
- › Une « **redéfinition** » du projet de vie : l'hébergement institutionnel apparaît comme un tournant, une étape charnière dans le parcours de la femme. Il s'agit pour elle non seulement de trouver un logement mais de retrouver un « chez soi », d'inscrire ses actions dans une vision à moyen terme. La dimension symbolique du « chez soi », où chacun retrouve de la liberté et dispose d'un espace personnel à investir, est un point d'attention chez les mères qui différencient explicitement la place de chacun dans le projet de vie.





## EN BREF ...

Par sa nature, l'hébergement en maison d'accueil est **transitoire** : il répond à la perte du logement, et sa durée est définie structurellement. La maison d'accueil s'inscrit dans un **moment de rupture**, elle est un lieu avec « un avant » et « un après ».

**L'arrivée** à la maison d'accueil est un moment significatif dans le parcours des femmes hébergées avec leur enfant. Elle est le temps du **soulagement** par rapport à l'adversité et au stress. Mais elle est aussi un moment où **les préoccupations se concentrent sur les besoins personnels des femmes** et où la singularité des besoins de l'enfant devient le plus souvent subsidiaire.

Lorsqu'elles commencent à **se sentir mieux personnellement**, les mères font preuve d'une **sensibilité plus grande aux besoins spécifiques de l'enfant**. Leur vigilance à l'adaptation de l'enfant au nouveau mode de vie les positionne à une interface entre d'une part la famille et d'autre part le milieu institutionnel. Elles sont davantage disponibles psychologiquement pour identifier les besoins singuliers de leur enfant et s'ouvrir à de nouvelles opportunités.

La **concrétisation** de la recherche d'un **logement** vient marquer le temps de la **sortie** de la maison d'accueil. La sortie s'inscrit dans un processus de « *redéfinition* » **du projet de vie**, où la dimension symbolique du « *chez soi* » a toute son importance. Pour certaines femmes, elle apparaît plutôt comme la fin d'un « *time out* » par rapport à la précarité, la victimisation, l'errance.

# VII. L'ENGAGEMENT ET LA COOPÉRATION DANS UNE ACTION CONCERTÉE

En maison d'accueil, l'enfant grandit auprès de ses parents et le plus souvent sa mère, dans un environnement plus large qui implique d'autres enfants, d'autres adultes dont des professionnels. Il est ainsi **au croisement de différents modèles éducatifs** (familiaux et professionnels, notamment) qui peuvent paraître incompatibles ou être envisagés comme complémentaires.

Connaître les pratiques familiales, chercher à les prendre en compte dans le lieu d'accueil permet d'assurer **une continuité éducative** entre les différents lieux de vie de l'enfant (Bardou 2015). La diversité des pratiques et des modèles introduits, s'ils sont en cohérence, participent alors à une construction identitaire de l'enfant qui intègre l'ouverture sur le monde, tout en reconnaissant et valorisant la culture familiale (Bardou 2015). Dans le quotidien de la maison d'accueil, cette dimension peut être perçue comme un véritable défi, mais elle représente également une réelle opportunité.

## a) Les besoins de l'enfant, une opportunité pour s'accorder

Au quotidien, les situations de désaccord ou de conflit entre intervenants et personnes hébergées questionnent les intervenants sur leur rôle. Il n'est pas facile, pour eux, de qualifier ce sentiment qui émerge des situations posant problème ou question dans les échanges avec un parent hébergé. En effet, dans le contexte de la maison d'accueil, les parents sont « responsables » de leurs enfants, et les intervenants semblent répondre à **une volonté de ne pas « déparentaliser »**, c'est-à-dire de ne pas empiéter sur ce qui semble relever du rôle parental.

Nous avons explicité ci-dessus (chapitre 4) un accord tacite entre parents et intervenants à propos de la promotion du bien-être de l'enfant mais aussi la difficulté de s'entendre sur les déterminants de ce dernier. Lorsqu'il s'agit d'être attentif au développement d'un enfant, la préoccupation relative

aux « **besoins fondamentaux** » de l'enfant paraît, de la même manière, pouvoir recueillir le consensus des parents et des intervenants, mais s'avérer aussi une autre source potentielle d'incompréhension et de controverse par son caractère polysémique. F. Bolter (2017) désigne par « besoins fondamentaux de l'enfant » ceux qui sont nécessaires à l'enfant, c'est-à-dire les besoins les plus vitaux, **ceux dont l'enfant a besoin pour se construire, les expériences et les soins dont il a le droit de bénéficier**. Les besoins de l'individu expriment sa dépendance à l'égard de son milieu extérieur (Pourtois et Desmet, 2011) et sont corrélés à son état de développement.

La représentation des besoins essentiels a évolué, passant d'une conception hiérarchisée des besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement de soi (Maslow, 1970) à l'identification d'un « métabesoin » (Lacharité, Ethier et Nolin., 2006). **Ce « métabesoin » est le besoin de tous les enfants d'établir des relations affectives stables avec des personnes de leur entourage immédiat ayant la capacité, et étant disposées, à leur porter attention et à être psychologiquement disponibles**. La satisfaction de besoins fondamentaux semble ne pouvoir être atteinte que dans le contexte de la satisfaction suffisante du premier besoin. Répondre de manière pertinente aux besoins relationnels de l'enfant a comme principal enjeu de préserver le sentiment de sécurité de base, qui est l'assise de toute dynamique de développement (Bonneville-Baruchel, 2014) et d'installation d'un climat propice aux nouveaux apprentissages.

Connaître et reconnaître les besoins de l'enfant, apprendre ensemble à en identifier les manifestations et les sources de satisfactions permet sans nul doute, aux parents et aux intervenants, de lever les incompréhensions, de confronter les points de vue et de désamorcer de potentielles « bombes » dans le quotidien. D'autre part, le relatif accord entre les parents et les professionnels à propos de la perception des problèmes de l'enfant mis en évidence par l'axe 3 de la recherche permet également d'ouvrir la confrontation d'idées entre parents et intervenants, et favoriser le consensus à propos d'une rencontre adéquate des besoins de l'enfant.



## b) La responsabilisation du parent

Lorsqu'ils évoquent l'accueil de familles et leurs pratiques d'accompagnement, les intervenants mentionnent, de manière quasi systématique, l'importance de « *responsabiliser le parent* » (Gilon, 2020). Il leur apparaît essentiel de responsabiliser et de conscientiser ce dernier à propos de son rôle et des tâches qui s'y rapportent, ainsi que de l'impact que leur implication peut avoir sur le développement et le comportement de l'enfant. Dans la plupart des maisons d'accueil, lors de l'entretien d'admission, les intervenants nomment explicitement le fait que « *les enfants sont sous la responsabilité du parent* ». Ils se disent, par ailleurs, attentifs à ne pas porter de jugement à propos de leurs comportements, à ne pas adopter une attitude moralisatrice à leur égard. Ils déplorent la tendance d'un nombre de parents, au moment de l'arrivée à la maison d'accueil principalement, à prendre appui de façon excessive sur les membres de l'équipe et à invoquer le recours à l'intervenant comme une « menace » lorsqu'ils ne s'en sortent plus avec l'enfant (cf. « *Si tu continues, j'appelle l'éducatrice !* »).

Les femmes hébergées en maison d'accueil avec leur enfant évoquent également le discours institutionnel qui souligne la responsabilité des mères dans la prise en charge de l'enfant. Elles entendent par là le fait d'assurer les soins, de prendre les décisions, de l'emmener lors des démarches extérieures, le fait de veiller à ce que l'enfant respecte les règles de vie de la maison d'accueil et d'assumer les conséquences de leurs choix. **A la maison d'accueil, elles estiment continuer à éduquer l'enfant comme elles le faisaient à la maison, puisque l'éducation des enfants est du ressort de la mère et non des intervenants.** Lorsque les professionnels sont vus prioritairement comme les garants du cadre institutionnel, leur rôle de vecteur du regard social en semble accentué et mobilise la prudence des mères voire leur propension à invisibiliser la parentalité dans leurs discours. Ces femmes sont conscientes du regard social posé sur elles et sur « l'intérêt supérieur de l'enfant », et elles adoptent davantage une posture défensive.

En revanche, la présence physique des intervenants dans le quotidien, aux côtés des femmes, et le partage d'activités avec elles, les positionnent davantage du côté de l'aide et donnent une légitimité plus grande à l'expression d'avis, de conseils voire de recommandations.



**Clara 43 ans** - « *Ici les éducateurs mangent avec nous, le directeur aussi. Ça c'est important. Je crois qu'une maison d'accueil, c'est important qu'ils voient la difficulté des personnes qui habitent ... Je sais chaque personne a son problème, le problème n'est pas égal ... mais j crois qu'ils ont plus la capacité de ... de pour pouvoir ... nous conseiller, nous aide* »

Lorsqu'il s'agit d'aborder la **responsabilisation des parents, et donc l'exercice de leurs responsabilités**, fait son apparition une autre notion, celle de « **compétence parentale** », de plus en plus présente dans le secteur de l'intervention socio-éducative. Si l'usage de la notion de compétence contribue à un changement de regard sur les familles en les valorisant, il risque aussi de déboucher sur un surcroît de responsabilisation, comme si tout dépendait du « portefeuille de compétences » détenu par chaque parent (Sellenet, 2009). Sellenet (2009) souligne **qu'un surplus de responsabilisation peut déboucher sur un trop plein de responsabilité pour le parent**, comme si tout dépendait de lui et de ses compétences (citée par Lacroix, 2015).

La collaboration des personnes hébergées représente, pour les intervenants, une autre condition essentielle à un travail de qualité de leur part (Gilon, 2020). Parallèlement, ils rapportent une tendance récurrente des parents à qualifier leurs interventions d'intrusives et contrôlantes. Cette perception de leur positionnement amène les personnes hébergées à se montrer davantage réticentes à s'engager dans le travail.

## c) Expérimenter ensemble les modalités de l'action éducative

La mission de la maison d'accueil, consistant en un hébergement et un accompagnement pour acquérir ou restaurer l'autonomie de la personne, et le souci des intervenants par rapport à la responsabilisation du parent dans son action à l'égard de l'enfant, apparaissent des éléments générateurs de situations conflictuelles au quotidien. Cela est d'autant plus vrai que les intervenants professionnels ont implicitement pour mission d'assurer la prévention des risques encourus par l'enfant. **Cette activité de contrôle de l'éducation parentale est facilement perçue par**

**les femmes hébergées en maison d'accueil comme une humiliation ou une menace.** En effet, le cumul de vulnérabilités les empêche bien souvent de se focaliser pleinement sur les problèmes éducatifs et le besoin de reconnaissance de leur rôle de mère a tendance à les rendre sensibles à toute forme de doute par rapport à leurs compétences parentales.

Les situations conflictuelles du quotidien en maison d'accueil pourraient être abordées, non comme des situations de controverse, mais sous l'angle de **l'engagement** afin de **promouvoir une coordination dans l'action**. Cela ouvrirait davantage de perspectives à la collaboration, à la coopération et à la responsabilisation auxquelles les intervenants accordent une valeur centrale dans leur travail. L'intérêt serait d'entendre l'engagement dans le sens de L. Thévenot (2011), comme un dispositif qui habilite une personne à saisir son environnement d'une manière qui lui donne **une capacité d'action**. L. Thévenot distingue un engagement « en plan » et un régime d'engagement « *familier* ». L'engagement « *en plan* » renvoie au projet, à cette vision stratégique de l'accompagnement et du projet individuel permettant une anticipation de la conduite d'autrui, tandis que l'engagement « *familier* » renvoie à quelque chose de plus proche et de plus intime, à ce qui fait repère et sens pour la personne. La dimension « *justifiable* » de l'engagement définit un bien communément admis pour l'action envisagée, une valeur susceptible de mobiliser l'engagement de la personne. Dans cette perspective, dans le quotidien de la maison d'accueil, il s'agira non seulement de s'entendre sur cette notion d'engagement mais de **définir qui s'engage à propos de quoi, dans quel objectif et au nom de quoi chacun s'engage**.

La notion d'engagement est également centrale lorsqu'il s'agit de prendre en compte les pratiques éducatives des parents. En effet, « **l'engagement parental** » réfère à la capacité du parent à s'investir dans une relation significative et durable auprès de son enfant et à reconnaître son influence significative sur lui (Bates et Dozier, 2002 ; Dozier et Lindhiem, 2006). La définition reconnue et proposée par Lamb, Pleck, Charnow et Levine (1987) inclut trois composantes principales de l'engagement parental : les interactions directes du parent avec l'enfant (temps consacré à diverses activités avec l'enfant), la disponibilité ou l'accessibilité (le temps où le parent est présent et accessible à l'enfant sans interagir directement avec lui), la responsabilité parentale (les tâches liées aux soins, au bien-être et

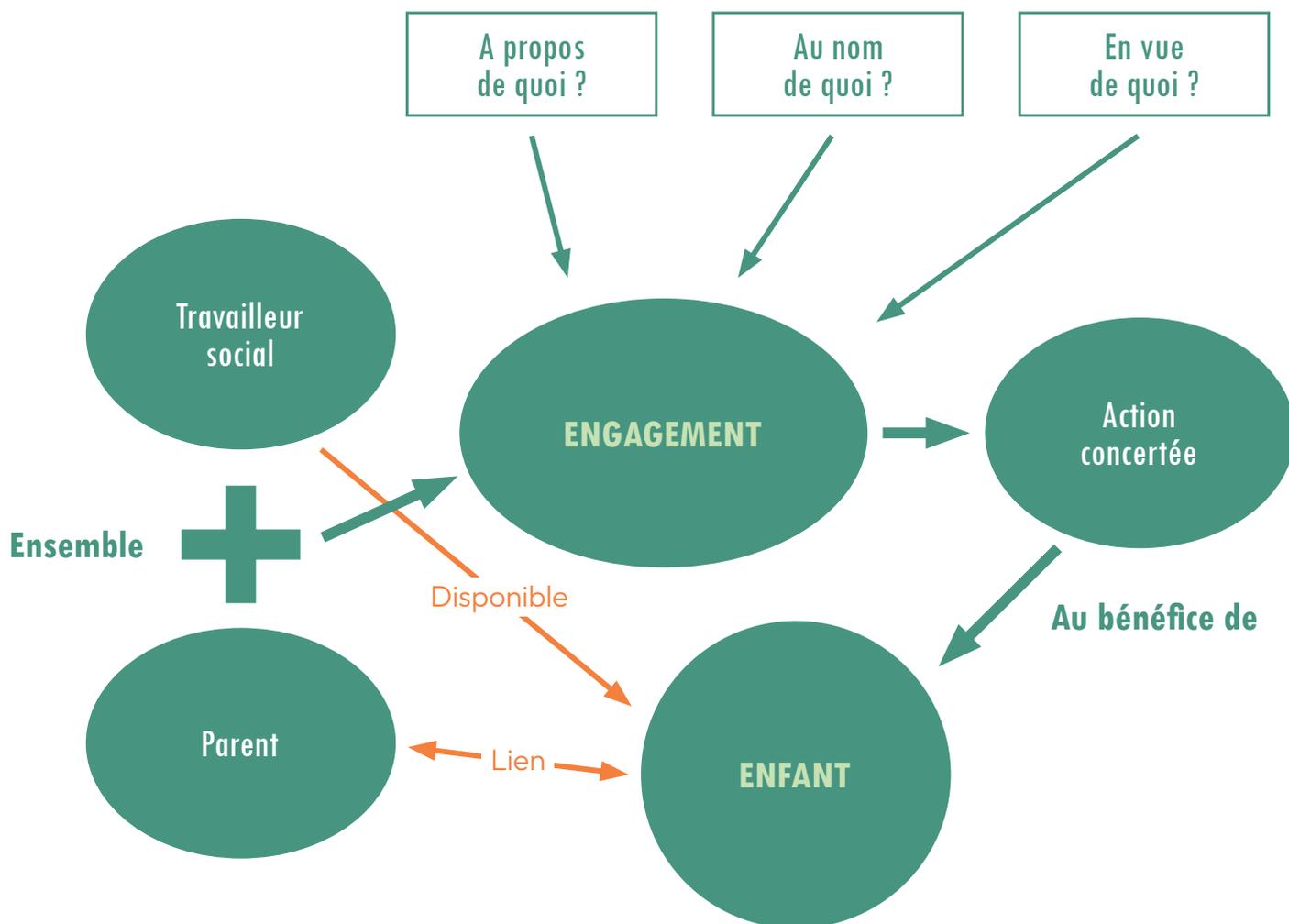
à l'éducation des enfants dont le parent assume la planification et l'organisation).

**L'engagement de l'intervenant et du parent dans l'accompagnement de l'enfant au sens énoncé ci-dessus est sans nul doute un facilitateur de l'ajustement entre les mères hébergées et les intervenants de la maison d'accueil par rapport à l'éducation.**

Le caractère formel du projet individuel et l'explicitation de ses motivations créent un cadre à cet engagement dans une action où chacun, en fonction de ses repères et valeurs, tâtonne pour définir les contours les plus adéquats de l'action éducative. **Ce mode d'ajustement entre les professionnels et les parents rapproche de la « coéducation »**, terme utilisé pour désigner les relations parents - professionnels relatives à l'éducation des enfants (Bardou 2015). Le préfixe « co » implique que l'acte d'« éduquer » va s'effectuer « avec », ce qui signifie **la présence d'au moins deux personnes à effectuer l'action d'éduquer, parfois simultanément, parfois successivement**. Dans la démarche coéducative, les pratiques et les modèles éducatifs introduits ne doivent pas être forcément identiques, ils peuvent être différents, complémentaires, le tout est qu'ils soient discutés et cohérents pour l'enfant, permettant à ce dernier de construire son identité (Bardou et Oubrayrie-Roussel, 2014), tout en valorisant la culture familiale et en **reconnaissant le parent « en devenir »**. La collaboration entre parents et professionnels est importante pour l'enfant, mais également pour les parents, qui, reconnus et valorisés par les professionnels, oseront alors échanger entre eux et avec les professionnels (Clausier, 2007).

La prise en compte de la diversité des modèles éducatifs et des pratiques éducatives trouve, dans cette approche de l'engagement « *plan* » assorti de sa dimension « *justificative* », une opportunité pour assurer la continuité éducative pour l'enfant. La perspective de la « *coéducation* » telle qu'évoquée ci-dessus favorise une **action concertée au bénéfice de l'enfant**. Elle n'est toutefois pas sans effet sur la posture de l'intervenant qui est invité à se décentrer d'une attitude normative pour davantage légitimer son apport par une présence bienveillante et concrète sur le terrain.





#### d) Un positionnement des intervenants en évolution

Le respect de l'autorité parentale et l'importance accordée à l'alliance ou la collaboration entre l'intervenant et le parent mènent à l'intérêt de « passer d'une clinique des défaillances à la valorisation des potentialités » mais aussi font courir le risque d'une tendance croissante à faire porter au parent la responsabilité des difficultés rencontrées (Sellenet, 2009). Reconnaître les qualités parentales est sans nul doute positif, recourir à **la notion de compétence comme concept normatif est probablement plus discutable.**

Faire référence à la collaboration ou à la coéducation met en exergue la relation entre plusieurs personnes travaillant ensemble dans un même but sans toutefois en préciser les modalités. Il apparaît que la collaboration et la coéducation visent, de façon implicite ou explicite, **à favoriser l'engagement et l'implication parentale**, et ce, que ce soit dans l'éducation ou le développement de l'enfant (Monceau et Larivée, 2019). En effet,

les relations de collaboration intervenant-famille qu'établissent les intervenants travaillant avec les parents, visent à mettre en commun et en cohérence leur engagement mutuel et leurs actions de manière à soutenir l'enfant dans son cheminement personnel et social.

S'appuyer sur les potentialités des femmes et des mères pour enrichir les pratiques parentales est une intention louable mais délicate à opérationnaliser. En effet, l'enfant et la parentalité constituent les supports d'une identité valorisée, qui compense les difficultés sociales et professionnelles des femmes (Paugam, 1991). Malgré les difficultés liées à l'existence des enfants, les mères puisent des ressources pour « s'en sortir », dans la relation quotidienne avec eux et dans les responsabilités à leur égard (Thiery, 2010).

**« Outiller » les femmes pour identifier et rencontrer les besoins de l'enfant représente une modalité centrale de l'accompagnement des enfants en maison d'accueil mais contraint à accepter l'incertitude de l'expérimentation.**

Rappelons que la démarche de demande d'aide pour surmonter les défis de l'encadrement de son enfant n'est pas simple pour la plupart des parents et peut soulever des émotions telles que **la honte, la culpabilité ou l'impuissance**. Dans les situations d'hébergement en milieu institutionnel, où le regard d'autrui s'inscrit dans le quotidien, il est d'autant plus essentiel de prendre en compte l'utilité de **réduire les résistances du parent**. Le lien avec le parent, l'alliance que l'intervenant arrive à créer avec lui est sans doute le meilleur levier de changement. En effet, les attitudes et modalités relationnelles faites de considération, d'empathie, de respect, etc. influencent son engagement dans l'accompagnement et ont un impact direct sur le développement de l'enfant.

**Si l'on prend soin du parent**, celui-ci sera à son tour beaucoup plus disponible à prendre soin de son enfant. Il est aussi primordial d'offrir des informations pertinentes sur les difficultés de l'enfant afin de favoriser les actions proposées. De plus, il est important que le parent se sente compris et considéré et dès lors d'éviter les longs discours. Adopter des

mots simples facilite le lien avec le parent. En maison d'accueil, la présence physique des intervenants dans le quotidien, aux côtés des femmes, et le partage d'activités avec elles les positionnent davantage du côté de l'aide et donnent une légitimité plus grande à l'expression d'avis, de conseils voire de recommandations.

Par ailleurs, face aux difficultés du quotidien, **un parent a besoin de vivre des réussites** pour accroître son sentiment de compétence parentale. Mettre en œuvre des stratégies qui lui assurent de petits succès au quotidien, l'aider à identifier ses forces et lui exprimer ce que l'intervenant observe sur le terrain favorise l'exploitation de celles-ci. Tenir compte de la souffrance et de l'essoufflement de la mère à son arrivée à la maison d'accueil ne doit pas être omis, car l'engagement nécessite de **s'assurer que le parent est en mesure de recevoir les actions proposées**. Tenter de convaincre peut par contre se révéler malencontreux lorsque le parent a vécu des expériences d'interventions antérieures douloureuses.

## EN BREF ...

En maison d'accueil, l'enfant grandit dans un environnement qui implique d'autres enfants, d'autres adultes dont des professionnels, et se trouve ainsi au **croisement de différents modèles éducatifs** (familiaux et professionnels, notamment). La diversité des pratiques et des modèles introduits, s'ils sont en **cohérence**, participent à une construction identitaire de l'enfant qui intègre l'ouverture sur le monde, tout en reconnaissant et valorisant la culture familiale.

Lorsqu'il s'agit d'être attentif au développement d'un enfant, la préoccupation relative aux **« besoins fondamentaux » de l'enfant**, ceux dont l'enfant a besoin pour se construire, les expériences et les soins dont il a le droit de bénéficier, paraît pouvoir recueillir le consensus des parents et des intervenants, mais s'avérer aussi une autre source potentielle d'incompréhension et de controverse par son caractère polysémique.

Lorsqu'ils évoquent l'accueil de familles et leurs pratiques d'accompagnement, les intervenants mentionnent, de manière quasi systématique, l'importance de **« responsabiliser le parent »** et nomment explicitement le fait que « les enfants sont sous la responsabilité du parent ».

Les femmes hébergées en maison d'accueil évoquent également le discours institutionnel qui souligne la **responsabilité des mères** dans la prise en charge de l'enfant. Elles estiment continuer à éduquer l'enfant comme elles le faisaient à la maison, puisque l'éducation des enfants est du ressort de la mère et non des intervenants.

Les situations conflictuelles du quotidien en maison d'accueil pourraient être abordées sous l'angle de **l'engagement** afin de promouvoir une coordination dans l'action. Le caractère formel du projet individuel et l'explicitation de ses motivations créent un cadre à cet engagement dans une action où chacun, en fonction de ses repères et valeurs, tâtonne pour définir les contours les plus adéquats de l'action éducative. Ce mode **d'ajustement entre les professionnels et les parents** rapproche de la « **coéducation** ». Dans la démarche coéducative, les pratiques et les modèles éducatifs introduits ne doivent pas être forcément identiques ; ils peuvent être différents, complémentaires, le tout est qu'ils soient discutés et cohérents pour l'enfant, et valorisent la culture familiale, reconnaissent le parent « en devenir ».

La collaboration et la coéducation favorisent **l'engagement et l'implication parentale**, En effet, les relations de collaboration intervenant-famille visent à mettre en commun et en cohérence leur engagement mutuel et leurs actions de manière à soutenir l'enfant dans son cheminement personnel et social. « **Outils** » les femmes pour identifier et rencontrer les besoins de l'enfant représente une modalité centrale de l'accompagnement des enfants en maison d'accueil mais contraint à accepter l'incertitude de l'expérimentation.

**Prendre soin du parent**, lui permettre de **se sentir considéré** et de **vivre des réussites**, s'assurer qu'il est **en mesure** de recevoir la proposition d'action, ce sont sans nul doute autant de préalables favorables à l'engagement du parent.



# VIII. CONCLUSION

**La mission initiale des maisons d'accueil consiste en l'hébergement et l'accompagnement d'adultes en difficultés sociales** (perte de logement) dans la perspective de l'acquisition ou la récupération de leur autonomie. Au cours du temps, une évolution de la population hébergée est toutefois observée par les acteurs de terrain : l'hébergement concerne de plus en plus souvent des familles, c'est-à-dire des adultes avec enfant(s) et **majoritairement des femmes avec enfant(s)**. L'hébergement de plus en plus fréquent des enfants en maison d'accueil fait de ces derniers de nouveaux bénéficiaires pour lesquels les textes légaux et réglementaires de référence ne font qu'esquisser l'orientation de l'accompagnement. Cette absence de cadre explicite nourrit les préoccupations et l'inconfort des professionnels dans leur action quotidienne, les renvoie à la difficulté de **s'assurer du bien-fondé, de la légitimité de la ligne de conduite adoptée au bénéfice des enfants**. A l'inverse, l'imprécision initiale de cet accompagnement peut laisser une place à une possible marge de manœuvre et de négociation avec les personnes hébergées dans le respect des missions de la maison d'accueil.

Voir l'évolution de la population hébergée sous l'angle d'une diversification du public cible ou sous celui d'un élargissement de la mission n'est pas sans impact sur l'intervention sociale. Dans le premier cas, l'enfant apparaît comme une nouvelle cible de l'intervention, par rapport à laquelle il s'agira de définir les contours de l'action. Le second cas laisse entrevoir la possibilité de la prise en

compte d'une dimension complémentaire chez l'adulte, celle de la parentalité, et de la question du soutien à la parentalité. Le positionnement de la maison d'accueil par rapport à l'évolution de la population hébergée et à la cible de l'accompagnement impactera la définition du cadre institutionnel, le projet d'hébergement et

par là la définition du rôle des professionnels et le statut de la personne hébergée. Au vu des données récoltées dans les trois axes de la recherche, **voir en l'enfant une cible nouvelle de l'action des travailleurs sociaux représente sans doute la manière la plus cohérente** de prendre son intérêt en compte dans le contexte de l'hébergement en maison d'accueil, à savoir **lui permettre de « devenir enfant » et lui assurer un espace qui lui permette de tirer profit de cet âge de la vie**. En effet, la dimension de la parentalité est absente des dispositions légales, est effacée dans le discours spontané des parents. Une forme d'ambiguïté dans le discours institutionnel à propos de la responsabilité parentale semble contribuer à susciter des résistances, des réactions défensives des parents. Ainsi s'agit-il de renverser la perspective du questionnement initial relatif à la parentalité et d'y mettre au centre la **question de l'enfance**.

Revenons à l'objectif de la présente recherche, à savoir **interroger et d'améliorer les pratiques d'accompagnement de l'enfant** dans un mode de vie institutionnel et un timing tels que définis par le cadre des maisons d'accueil.

Ainsi que le postule le modèle écosystémique développé par Bronfenbrenner (1979), le comportement humain résulte d'une adaptation progressive et mutuelle entre la personne et son environnement, chaque personne réagissant aux pressions de son environnement selon ses ressources, son niveau de développement. L'enfant hébergé avec son parent en maison d'accueil est amené à adapter son comportement à cette complexité, et les adultes dans leur responsabilité à son égard ont à prendre en compte cette nécessaire adaptation.

Pour les femmes accompagnées de leur enfant, **l'arrivée à la maison d'accueil se révèle un moment significatif dans leur parcours** : il est le temps du soulagement par rapport à l'adversité des semaines précédentes, « *un temps de fusion* » des vécus et des besoins des mères et des enfants, quel que soit l'âge des enfants. Lorsqu'elles commencent à se sentir mieux personnellement, les mères font preuve d'une sensibilité plus grande aux besoins spécifiques



de l'enfant. Elles sont davantage disponibles psychiquement pour identifier les besoins singuliers de leur enfant et s'ouvrir à de nouvelles opportunités. Ainsi, le bien-être du parent apparaît le chemin incontournable pour atteindre le bien-être de l'enfant, chemin respectueux de la vigilance des travailleurs sociaux à ne pas « déparentaliser » et de celle des femmes hébergées à préserver leur identité de mère. **Promouvoir le bien-être de l'enfant nécessite toutefois de « défusionner » les besoins de la mère et de l'enfant, de favoriser le développement de la sensibilité du parent à l'identification des besoins singuliers de l'enfant, et plus particulièrement du jeune enfant.**

Cette perspective invite à se décaler par rapport à la question initiale des « *pratiques d'accompagnement de l'enfant* » qui incomberaient aux travailleurs sociaux et à **soutenir l'idée de « coopération » des travailleurs sociaux et des parents pour créer un environnement souhaitable, optimal pour l'enfant.** Dans ce cas, les situations conflictuelles du quotidien génératrices d'inconfort sont abordées non comme des situations disputées, mais sous l'angle de **l'engagement**. Le caractère formel du projet individuel et l'explicitation de ses motivations créent un cadre à cet engagement dans une action où chacun, à sa place, en fonction de ses repères et valeurs, tâtonne pour définir les contours les plus adéquats de l'action éducative. L'engagement de l'intervenant et du parent dans l'accompagnement de l'enfant est sans nul doute un **facilitateur de l'ajustement** entre les mères hébergées et les intervenants de la maison d'accueil par rapport à l'éducation, pour autant que puisse être acceptée une **certaine expérimentation**. Ce mode d'ajustement entre le professionnel et le parent rapproche de la « coéducation », est propice à ne pas tomber dans le piège de la « *substitution* » (le professionnel fait à la place du parent) ou de la « *délégation* » (le parent laisse faire le professionnel). C'est bien le triangle adulte/enfant/intervenant qui est le repère pour la mise en œuvre de l'action.



**L'âge des enfants** hébergés en maison d'accueil s'avère une dimension à intégrer dans la réflexion. En effet, non seulement les besoins de l'enfant varient en fonction de son âge et sont exprimés dans des modalités spécifiques à l'âge, mais les réactions de l'enfant aux changements apportés à son

mode de vie et aux habitudes du quotidien sont également spécifiques et requièrent une sensibilité, des réactions adaptées de la part des mères en fonction de l'âge de l'enfant. **Être mère d'un enfant de plus de 3 ans dans un hébergement collectif positionne la personne hébergée à une interface entre d'une part la famille et d'autre part le milieu institutionnel.** Soumise aux règles de vie de la maison d'accueil, il lui appartient de les faire respecter par l'enfant, de concilier les horaires imposés et les routines familiales. Le contexte du séjour en maison d'accueil, l'opportunité d'un « *retour à la maison* », le changement d'école, la perte des relations avec les copains sont des motifs d'interpellation de la part de l'enfant d'une dizaine d'années et plus. L'hébergement en logement de type individuel n'écarte pas totalement cette nécessité d'être à l'interface. En effet, si les habitudes du quotidien peuvent plus facilement y être préservées, les mères sont, de la même manière, les garants du respect des conditions d'utilisation du logement et des règles appliquées.

En maison d'accueil, qu'il s'agisse d'une collectivité ou d'un logement de type individuel, **l'altérité** prend une place particulière dans le quotidien de tous. Regarder et être regardé est en permanence au cœur des interactions, se détacher du regard d'autrui ou s'en accommoder devient le plus souvent une question cruciale pour les **femmes** hébergées.

A la lumière des éléments explicités ci-dessus, il apparaît légitime de s'interroger sur **les modalités de la coopération avec les pères et le possible engagement dans une action concertée avec eux.** Le nombre trop faible de pères rencontrés invite à la prudence par rapport aux hypothèses qui pourraient être formulées. Si le cadre proposé par l'engagement et la coéducation paraît judicieux, des données manquent par rapport aux pères seuls à propos de ce moment fondateur qu'est l'arrivée en maison d'accueil et le possible « *parcours de survie* » qui les y a amenés. La dynamique de « *fusion* » et « *défusion* » des besoins telle que décrite à propos des mères n'est à priori pas confirmée et devrait faire l'objet



d'investigations spécifiques. Par ailleurs, les deux pères rencontrés étaient en couple et semblaient trouver des ressources au sein du couple pour faire face à l'adversité. Leur interlocuteur par rapport à l'éducation des enfants était clairement la mère de ces derniers.

Les missions des maisons d'accueil telles que définies par le CWASS et les motivations des mères à se résoudre à un hébergement institutionnel doivent ancrer l'action des travailleurs sociaux dans une **perspective de prévention primaire ou secondaire et non d'aide spécialisée**. S'engager dans une action commune avec le parent s'inscrit dans une

**dynamique de développement des conditions de bien-être de l'enfant, et d'anticipation de l'apparition des problèmes. Quand des problèmes sont clairement identifiés dans le développement de l'enfant ou dans les pratiques éducatives des personnes hébergées, leur prise en charge doit relever d'une aide spécialisée, par des acteurs formés et légitimés pour ce type d'intervention et extérieurs à la maison d'accueil.** Il est alors impératif que cela fasse l'objet d'une **explicitation**, dans une **clarté** cohérente par rapport à la dynamique de coopération initiée. C'est à ce niveau que prend tout son sens la **pratique de réseau**, la complexité des situations rendant illusoire une possible maîtrise de toutes les facettes de l'accompagnement.



## EN BREF ...

Promouvoir le **bien-être de l'enfant en maison d'accueil** passe par l'**engagement** des travailleurs sociaux et des parents dans **une action concertée pour créer un environnement souhaitable, optimal pour l'enfant**. Cette action s'inscrit clairement dans une perspective de prévention.

Prendre en charge la **complexité de difficultés identifiées dans le développement de l'enfant ou dans les pratiques éducatives des parents** ne saurait être du seul ressort de la maison d'accueil. Cet accompagnement doit relever d'**une aide spécialisée, dans une pratique de réseau**.

# IX. BIBLIOGRAPHIE

Barbosa, C., & Vérité, C. (2011). Les lieux d'accueil enfants-parents et l'appui à la parentalité. *Politiques sociales et familiales*, 105, 102-105. doi : 10.3406/caf.2011.2622

Bardou, E., & Oubrayrie-Roussel, N. (2014). *L'estime de soi : Quelle valeur attribue-t-on à sa propre personne ? Comment se construit l'estime de soi ?* Paris, France : In Press.

Bardou, E. (2015). Coéducation parents-professionnels : La parentalité au cœur d'un lieu d'accueil enfants-parents et dans une crèche parentale. *Le Journal des Psychologues*, 328, 28-33. doi : 10.3917/jdp.328.0028

Barou, J. (2005). Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité ? *L'Autre*, 6, 359-373.

doi 10.3917/lautr.018.0359

Bates, B. C., & Dozier, M. (2002). The importance of maternal state of mind regarding attachment and infant age at placement to foster mothers' representations of their foster infants. *Infant Mental Health Journal*, 23, 417-431. doi. org/10.1002/imhj.10022

Bolter, F., Keravel, E., Oui, A., Schom, A-C, & Gilles, S. (2017). Les besoins fondamentaux de l'enfant : Une revue bibliographique internationale. *Revue des politiques sociales et familiales*, 124, 105-112. doi.org/10.3406/caf.2017.3210

Bonneville-Baruchel, E. (2014). Besoins fondamentaux et angoisses chez les tout-petits et les plus grands : l'importance de la stabilité et de la continuité relationnelle. *Le Carnet PSY*, 181, 31-34. doi 10.3917/lcp.181.0031

Bozec, G., & Réguer-Petit, M. (2015). Les femmes : plus vulnérables mais résistantes. In C. Braconnier & N. Mayer (dir.). *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*. Paris : Presses de Sciences Po.

Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

Charras, K., & Eynard, C. (2014). Penser un environnement pour l'accueil de personnes présentant des vulnérabilités sociales et psychologiques : De l'élaboration à la conception

architecturale. *L'individu au risque de l'environnement : regards croisés de la psychologie environnementale*, 175-197.

Clausier, M. (2007). Structures parentales et interculturalité. Xavier Belan éd., *Quel accueil demain pour la petite enfance*, 63-69.

Davoudian, Ch. (2022). *Mères et bébés en errance migratoire*. 115, Paris, France : Fabert Eds.

Desforges, C., & Abouchaar, A. (2003). *The impact of parental involvement, parental support and family education on pupil achievements and adjustment: A literature review*. Annesley: DfES Publications.

Dozier, M., & Lindhiem, O. (2006). This is my child: Differences among foster parents in commitment to their young children. *Child Maltreatment*, 11, 338-345. doi : 10.1177/1077559506291263

Foucault, M. (1975). *Surveiller ou punir*. Paris, France : Gallimard.

Ganne, C., & Thiery, N. (2017). *Les interactions parents - enfants - professionnels en centre parental : Contextes institutionnels, processus et effets*. [Rapport de recherche] CREF (EA 1589), France : Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

Gilon, A. (2020). *Comment soutenir et renforcer la parentalité en maison d'accueil ? Pratiques institutionnelles, pratiques parentales et vécu expérientiel du parent*. <http://hdl.handle.net/2268.2/10425>

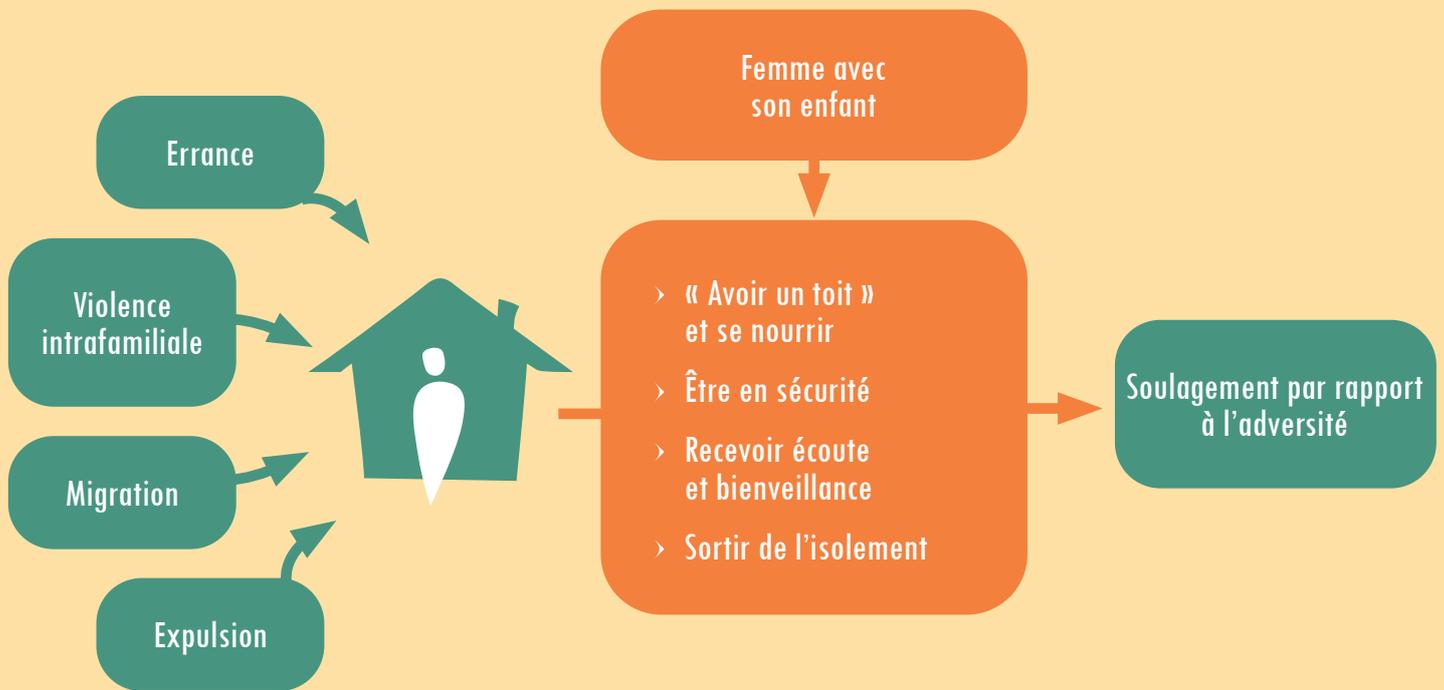
Guedeney, N. (2011). *L'attachement, un lien vital*. 48, Paris, France : Fabert Eds.

Halasa, K., & Bergonnier-Dupuy, G. (2018). Vivre dans une famille sans logement : Facteurs de stress des enfants hébergés à l'hôtel dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence. *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], 21, mis en ligne le 01 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/9206>

Lacharité, C., Ethier, L., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, 484, 381-394. doi 10.3917/bupsy.484.0381

- Lacroix, I. (2015). Valorisation des « compétences parentales » et contrôle des risques dans l'accompagnement des parents : les ambivalences de la « contractualisation » en protection de l'enfance. *Recherches familiales*, 12, 197-209. doi 10.3917/rf.012.0197
- Lamb, M. E., Pleck, J. H., Charnov, E. L., & Levine, J. A. (1987). A biosocial perspective on paternal behavior and involvement. In J. B. Lancaster, J. Altmann, A. S. Rossi, & L. R. Sherrod (Eds.), *Parenting across the life span: Biosocial dimensions* (pp. 111-142). Hawthorne, NY: Aldine.
- Le Floche, M-C. (2008). Une relecture du sale boulot. Entre une division morale et une division sociale du travail éducatif. *Pensée Plurielle*, 18, 31-48. doi10.3917/pp.018.0031
- Lion, G. (2014). En quête de chez-soi. Le bois de Vincennes, un espace habitable ? *Annales de géographie*, 697, 956-981. doi 10.3917/ag.697.0956
- Martin, C. (2018). Du bien-être à l'épanouissement de l'enfant. Investissement social et investissement parental. In M. Bonnefoy, B. Caucau, C. Garrigues & P. Suesser (dir.), *Santé et épanouissement de l'enfant : dans quel environnement ?* (pp. 39-66). Toulouse, France : Erès.
- Maslow, A. H. (1970). *Motivation and personality*. New York : Harper & Row.
- Mesman, J., Minter, T., Angnged, A., Cisse, I. AH, Salali, G. D., & Bamberg Migliano, A. (2018). Universalité sans uniformité : une approche culturellement inclusive de la réactivité sensible dans la prestation de soins aux nourrissons. *Child Development*, 89, 837-850.
- Monceau, G., & Larivée S. J. (2019). Tentations et tentatives d'éduquer les parents. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, [En ligne], 22, mis en ligne le 20 août 2019, URL : <http://journals.openedition.org/sejed/9930>
- Moser, G. (2009). *Psychologie environnementale : les relations homme-environnement*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck
- Neault, I., Cossette, L., Houle, K., & Begin, J. (2015). Le développement de la régulation des émotions chez des nourrissons de mères adolescentes. *Enfance*, 2, 179-198. doi 10.4074/S0013754515002025
- Neyrand, G. (2018). *La parentalité aujourd'hui fragilisée*. 102, Paris, France : Fabert Eds.
- Paquot, T., Lussault, M., & Younès, C. (dir). (2007). *Habiter, le propre de l'humain : Villes, territoires et philosophie*. Paris, France : La Découverte.
- Paugam, S. (1991). *La Disqualification sociale*. Paris, France : Presses Universitaires de France
- Pourtois, J. P., & Desmet, H. (2011). *L'éducation postmoderne*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Rayna, S. (2016). « Ça part de l'accueil déjà, de la porte qui va s'ouvrir » : Scripts et performances à l'arrivée dans les Lieux d'Accueil Enfants-Parents. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 40, 39-60. doi 10.3917/rief.040.0039
- Sellenet, C. (2009). Approche critique de la notion de « compétences parentales ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26, 95-116. doi 10.3917/rief.026.0095
- Tarabulsy, G., Provost M.A., Drapeau, S., & Rochette, E. (dir). (2011). *L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables*. Presses de l'Université du Québec.
- Thevenot, L. (2011). Grand résumé de *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions La Découverte, 2006. Sociologies [En ligne], Grands résumés, mis en ligne le 06 juillet 2011. doi: <https://doi.org/10.4000/sociologies.3572>
- Thiery, N. (2008). L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ? *Sociétés et jeunesses en difficulté*, [En ligne], 5, mis en ligne le 21 juillet 2008. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/2992>
- Thiery, N. (2010). Identité parentale et insertion sociale en CHRS : le rôle de l'enfant accompagnant sa mère. « *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* », 43, 81-100. doi 10.3917/lsdle.431.0081
- Vassart, S. (2006). *Habiter. Pensée plurielle*, 12, 9-19. doi 10.3917/pp.012.09
- Zaouche Gaudron, Ch. (2017). *Enfants de la précarité*. Toulouse, France : Erès.

# FICHE N°1 : L'ENTRÉE EN MAISON D'ACCUEIL, UN MOMENT FONDATEUR



- Les préoccupations des femmes se concentrent sur leurs **besoins individuels** et la disponibilité psychique par rapport à une mise en action ou en projet n'est pas l'actualité. La plupart sont en attente de **protection** et de **reconnaissance**.
- L'identification de la singularité des besoins de l'enfant est le plus souvent secondaire.

Le temps de l'arrivée en maison d'accueil est « **un temps de fusion** » des vécus et des besoins des mères et des enfants, quel que soit l'âge des enfants.

## POUR L'INTERVENANT ?

- Reconnaître explicitement le besoin d'apaisement chez les femmes et leur en laisser le temps.
- « Faire alliance » avec la femme et la mère en vue de l'engagement dans une action commune.
- Repérer les besoins spécifiques de la femme et de l'enfant.

## AU QUOTIDIEN ?

- Une organisation particulière et adaptée des premières semaines de l'hébergement (au moins deux).
- Des temps de parole individuels et/ou en groupe.
- Des aides concrètes et ponctuelles aux mères pour leur permettre de « souffler » (garderie, activité avec l'enfant).

# FICHE N°2 : « DÉFUSIONNER » LES BESOINS DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT

L'enfant n'est ni un équivalent d'adulte, ni un ami, ni un confident

Au début du séjour en maison d'accueil, il s'avère difficile pour les mères de se concentrer sur les besoins spécifiques de leur enfant. Elles vivent elles-mêmes un stress important et elles doivent gérer leurs propres émotions vives et douloureuses. Elles parlent de leur enfant comme leur point d'appui « *pour tenir le coup* ». Il leur est **souvent difficile de savoir ce que les enfants pensent et ressentent à propos des changements auxquels ils sont confrontés, à propos de la perte des repères**. Dans ce contexte, l'exercice de leurs rôles parentaux représente un véritable défi.

Le temps de la défusion : prendre en compte l'autre sans renoncer à être soi

## DU CÔTÉ DE L'ENFANT :

- › Besoin d'être accueilli dans ses émotions
- › Besoin d'un espace où parler et poser des questions
- › Besoin d'être explicitement dispensé de se charger de la douleur de l'adulte et de voir sa place d'enfant reconnue

## DU CÔTÉ DU PARENT :

- › Reconnaître les signes des émotions cachées de l'enfant
- › Aider l'enfant à exprimer ses propres émotions
- › Verbaliser son intention de faire en sorte que cela se passe au mieux pour tout le monde
- › Préserver des temps pour soi et entre adultes

Défusionner nécessite d'en être convaincu et d'avoir du temps pour que chacun progresse **à son rythme**.

**POUR L'INTERVENANT ?** « Outiller » les femmes pour identifier les besoins singuliers de l'enfant.

Organiser structurellement des « temps entre femmes » et des « temps entre enfants ».

Penser l'accompagnement de manière à concrétiser la différenciation des identités de femmes et de mères.

# FICHE N°3 : LES BIENFAITS DES ROUTINES

La maison d'accueil s'inscrit dans un moment de **rupture**. L'éloignement du lieu de vie habituel implique le plus souvent des **changements dans les habitudes quotidiennes et les repères**.

Pour se sentir apaisé, un enfant a **besoin de la sécurité que procurent les rituels, les routines et les activités régulières**.

Une **routine** est une **habitude d'agir et de penser à l'identique**.

Un **rituel** est une façon de faire **codifiée**, en respectant des **règles**

La **routine** est une **suite répétitive** de gestes, d'événements qui vient **cadencer le quotidien** (lever, repas, bain, temps de jeu, coucher) et le rend **prévisible**. Elle apporte une vision globale d'une habitude et elle permet à l'enfant de mieux se repérer.

Le **rituel** charge les actions d'un **sens**, d'une **symbolique**. Il **rythme** la vie d'un groupe et apporte un **sentiment de sécurité** à l'enfant. Il aide à renforcer le **sentiment d'appartenance** au groupe dans un espace partagé et fédère le groupe dans un espace temps particulier.

« Ici, on fait comme ça »

**POUR L'INTERVENANT ?** La ritualisation des temps de transition assume une fonction régulatrice et joue ainsi un rôle de sécurisation.

Elle optimise les conditions favorables à un environnement sécurisé, maintient et renforce les nouveaux comportements requis par le changement.

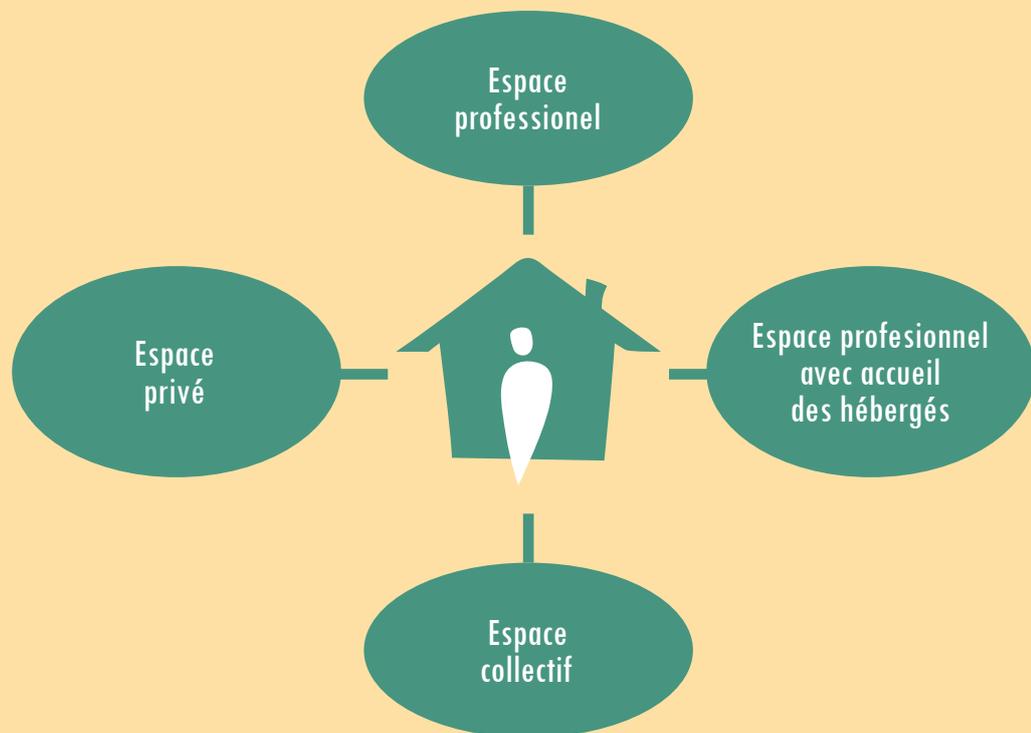
# FICHE N°4 : L'ORGANISATION DE L'ESPACE, LEVIER DANS LA STRUCTURATION DES LIENS

L'espace est un lieu concret et matériel, qui s'intègre dans un système de représentations symboliques institutionnelles et individuelles.

L'espace ne se réduit pas à des **propriétés matérielles**, il communique un **message** sur une signification plus globale des lieux. En maison d'accueil, les personnes hébergées et les professionnels se croisent et se rencontrent quotidiennement en fonction de certaines règles qui organisent des **ensembles relationnels**, c'est-à-dire indiquent des itinéraires de mise en relation.

## La maison d'accueil = lieu de vie ou lieu institutionnel ?

La conception des espaces est en partie déterminée par **l'emplacement du curseur sur le continuum lieu de travail-habitat**. Elle dépend de l'usage, de la fonction et de la personnalisation que l'on en fait, ainsi que de la place et du rôle du ou des personnes hébergées, selon le projet que l'on souhaite mettre en œuvre.



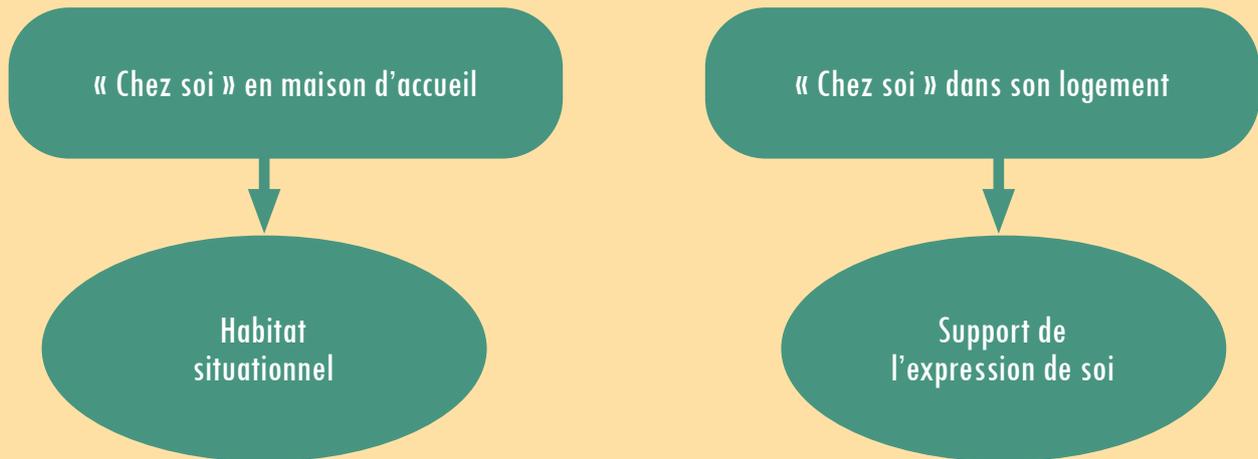
**POUR L'INTERVENANT ?** Différencier l'utilisation des espaces : des lieux à caractère privatif, des lieux mutualisés, des lieux professionnels.

Expliciter les règles d'accès des pièces et le « degré de perméabilité ».

Veiller à l'aménagement d'un environnement rassurant, stimulant et adapté aux différentes tranches d'âge des enfants.

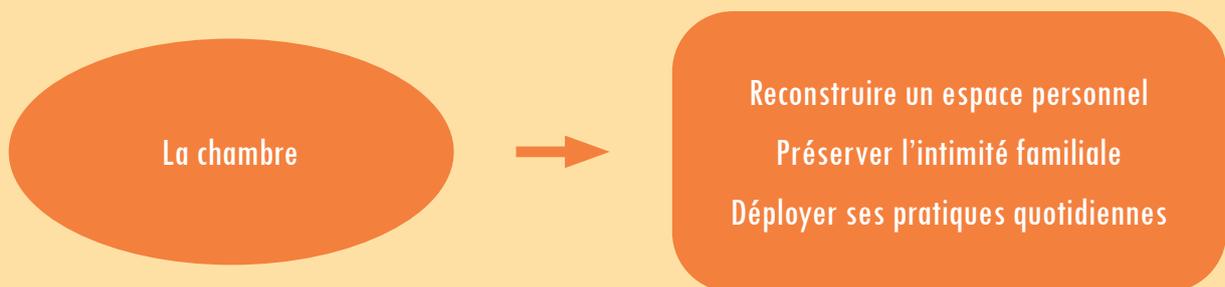
# FICHE N°5 : LE « CHEZ SOI » DANS UN HÉBERGEMENT INSTITUTIONNEL

Retrouver la sécurité d'un « toit », c'est renoncer temporairement à un « chez soi »



En maison d'accueil, les mères déplorent l'absence de maîtrise sur **les repas, les horaires, les visites**, autant d'éléments qui différencient d'un « chez soi ».

En hébergement collectif,

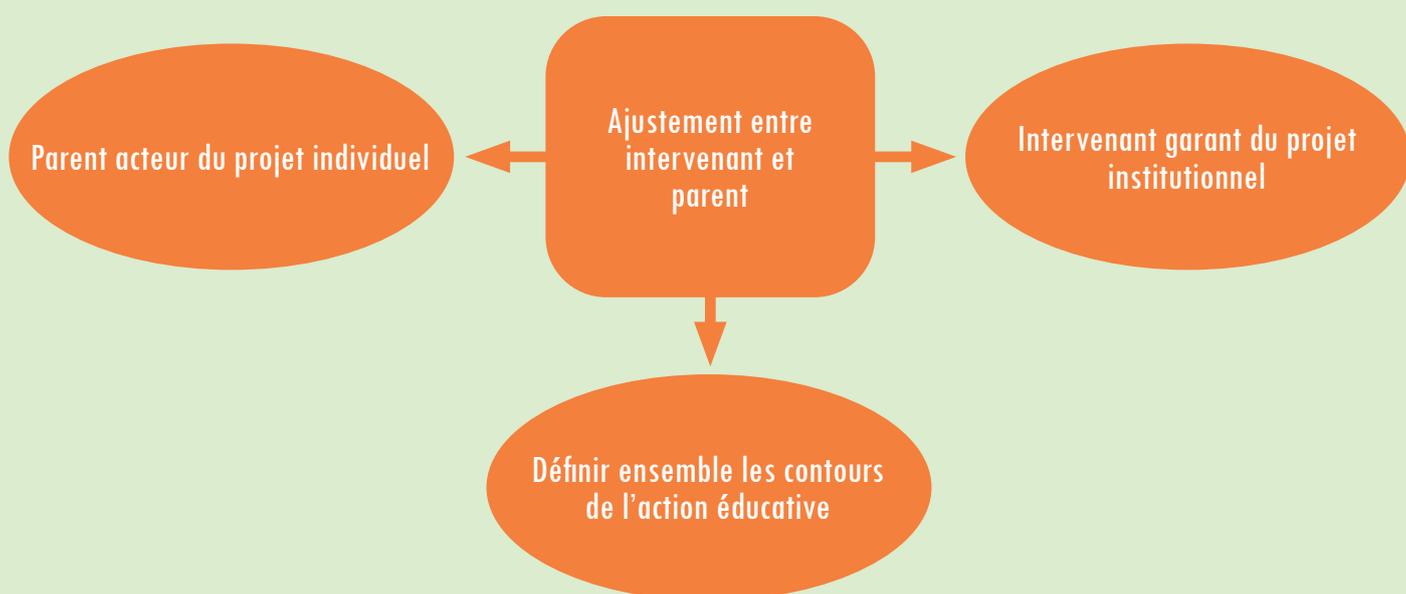


**POUR L'INTERVENANT ?** Le défi est de permettre aux personnes hébergées « d'habiter des lieux où elles ne sont pas chez elles », c'est-à-dire de faire avec l'espace pour y déployer ses pratiques quotidiennes.

# FICHE N°6 : LA MAISON D'ACCUEIL, UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION DE LA COOPÉRATION

Les **besoins fondamentaux de l'enfant** et les **conditions de son développement** sont une **préoccupation commune** des parents et des professionnels. **Dépasser les potentielles incompréhensions** et **convenir d'actions communes, cohérentes** au bénéfice de l'enfant sont les conditions pour rencontrer son intérêt de manière optimale. Cela ne va pas de soi et doit être envisagé comme un **processus**.

Mettre la collaboration et la coopération au centre de l'accompagnement du parent et de l'enfant nécessite donc des conditions et du temps, et il est difficile de l'imaginer dès l'arrivée de la personne hébergée. Un temps d'appivoisement et d'élaboration est nécessaire pour s'engager ensemble dans une action commune au bénéfice de la personne hébergée et de l'enfant.



# FICHE N°7 : L'ÂGE DE L'ENFANT, UN ÉLÉMENT À NE PAS SOUS-ESTIMER

Si l'éloignement du lieu de vie habituel est le dénominateur commun de la réalité de tous les enfants hébergés en maison d'accueil avec un parent, l'expression de son impact prend des formes différentes selon l'âge de l'enfant.

En fonction de l'**âge de l'enfant**, les **manifestations identifiées** par les mères sont de nature **différente** :

## Enfant < 3 ans

Pas de mention spontanée de difficultés d'adaptation chez l'enfant par rapport aux changements répétitifs.

Tendance de la mère à invoquer l'adaptabilité naturelle de l'enfant et la présence maternelle rassurante.

## Enfant de 3 à 6 ans

Des plaintes de l'enfant par rapport à la perte des repères du quotidien, aux contraintes nouvelles.

Des réactions à la cohabitation avec des tiers inconnus, avec des enfants.

Un sentiment de perte de liberté.

## Enfant ≥ 6 ans

Cohabitation le plus souvent contestée.

Des questions récurrentes par rapport au « retour à la maison » et aux contraintes de la maison d'accueil.

Plaintes par rapport à la perte des relations amicales

Dans une perspective de **prévention** et **d'engagement** dans l'action avec le parent, **l'intervenant** se montre **disponible pour l'enfant** dans ses préoccupations et **pour la mère** dans le décodage des besoins de l'enfant **selon son âge**.

## POUR L'INTERVENANT ?

Accorder de l'attention aux besoins de l'enfant au quotidien avant de se préoccuper de son histoire.

Pour les enfants en bas âge, porter une attention particulière aux soins du quotidien.

Diversifier les moyens de rentrer en contact en les adaptant à l'enfant ou à l'adolescent (contact par le regard, proximité physique, échanges oraux, intérêt pour ses goûts, etc.).

# FICHE N°8 : L'ÂGE DE L'ENFANT, UN DÉFI POUR LES MÈRES EN MAISON D'ACCUEIL

Les réactions de l'enfant aux changements dans son mode de vie varient selon son âge et requièrent une sensibilité et des réponses spécifiques de la part de la mère.

En fonction de l'**âge de l'enfant**, les **défis pour la mère** sont de nature **différente** :

## Mère de l'enfant < 3 ans ?

Développer sa sensibilité aux manifestations des besoins de l'enfant.

Veiller à assurer à l'enfant des réponses cohérentes et prévisibles malgré les changements du quotidien.

## Mère de l'enfant de 3 à 6 ans ?

Être une interface entre la famille et la maison d'accueil.

Répondre aux questions et aux plaintes de l'enfant.

Concilier les règles de la maison d'accueil et les routines familiales.

## Mère de l'enfant ≥ 6 ans ?

Prendre en compte les attentes par rapport au maintien des relations sociales et à la récupération d'un « chez soi ».

Répondre aux frustrations de la vie en collectivité.

Dans une perspective de **prévention** et **d'engagement** dans l'action avec le parent, **l'intervenant** se montre **disponible pour l'enfant** dans ses préoccupations et **pour la mère** dans l'adaptation de ses pratiques éducatives de manière **différenciée selon l'âge** de l'enfant.

## POUR L'INTERVENANT ?

Diversifier les moyens de rentrer en contact avec l'enfant, être disponible pour entendre ses attentes.

Accompagner la mère dans l'ajustement des routines familiales et des contraintes de la maison d'accueil.

Accompagner la mère dans la recherche d'un équilibre entre « soutien » et « contrôle » dans ses actions éducatives.

Répondre au besoin de « souffler » de la mère en prévoyant des animations appropriées à l'âge des enfants.

# FICHE N°9 : L'ENFANT EN BAS ÂGE EN MAISON D'ACCUEIL

Les mères d'enfants en bas âge (< 2 ans) trouvent à la maison d'accueil un apaisement par rapport à l'angoisse d'être à la rue avec un enfant, une sécurité par rapport à la violence subie, une opportunité de répondre aux besoins de base de leur enfant.

L'âge de l'enfant et l'état émotionnel de la mère à l'arrivée à la maison d'accueil font du **décodage des manifestations comportementales et émotionnelles de l'enfant** un **défi pour certaines mères**.

Observer les réactions du bébé

Être sensible aux manifestations de stress et de retrait de l'enfant (pleurs, sommeil, apathie, etc.)

Repérer les signes d'insécurité émotionnelle chez l'enfant.

Donner sens aux réactions de l'enfant

Prendre conscience des difficultés vécues par l'enfant et de l'impact des changements au quotidien.

Différencier les besoins d'un enfant et ceux d'un adulte.

Être mère sous le regard d'autrui

Être confrontée à la diversité des avis et des pratiques éducatives.

Assurer à l'enfant une sécurité émotionnelle dans un contexte d'hyperstimulation sensorielle.

Dans une perspective de **prévention**, l'intervenant se montre **disponible pour la mère** pour l'aider à développer sa sensibilité aux besoins de l'enfant et enrichir sa capacité à décoder ses réactions émotionnelles.

**POUR L'INTERVENANT ?** Accorder une attention particulière aux soins du quotidien.

Développer sa propre capacité d'observation de l'enfant en bas âge, y compris par le recours à une formation sur le sujet.

Accompagner la mère dans le décodage des réactions de son enfant.

Répondre au besoin de « souffler » de la mère afin de lui permettre de différencier ses propres besoins.

# FICHE N° 10 : L'INTERVENANT, UN INTERLOCUTEUR DU PARENT À PROPOS DE L'ENFANT

Viser des objectifs de bien-être de l'enfant passe par le biais de l'encadrement socio-pédagogique du parent.

Les femmes en situation de précarité sont particulièrement soucieuses de la préservation de leur rôle de mère et vigilantes par rapport au risque de stigmatisation. Elles sont en attente de la **reconnaissance de leur identité de mère**, qui vient compenser les difficultés sociales rencontrées en tant que femmes.



Dans ce contexte, il est judicieux de penser l'accompagnement de manière à **concrétiser la différenciation des identités de femme et de mère**.

Dans l'accompagnement, cela passe par la **différenciation** du

« Référent adulte »

Il est à l'écoute du vécu et des besoins de **la femme**, et est le garant de l'accompagnement social

« Référent enfant »

Il est **l'interlocuteur privilégié de la mère** à propos de l'évolution et de l'éducation **de l'enfant**

**POUR L'INTERVENANT ?** Il est invité à se décentrer d'une approche normative et à favoriser une approche psycho éducative légitimée par son action concrète sur le terrain.

# Un grand merci à toutes ces personnes qui ont permis à ce rapport de voir le jour !

Merci à Jacqueline SPITZ pour le travail complexe de croisement, d'analyse et de rédaction et pour son investissement sans mesure.

Merci à Mélissa LIBERT, qui a tenu le cap du navire malgré les obstacles.

Merci aux membres du GT « enfants » qui ont élaboré les bases du travail de recherche.

Agnes SADZOT, Laetitia GUIDOLIN, Anne THUNUS, Alexandra THYSSEN, Jean-Noel CARRIÈRE, Anne GASIA, Larissa HALLUENT, Laureen THEVES.

Merci aux directions qui leur ont permis de consacrer du temps pour le GT « enfants ».

Merci à Christian MEULDERS pour son soutien dans la coordination de la recherche.

Merci aux 27 maisons d'accueil wallonnes et à leurs équipes qui ont participé aux récoltes de données quantitatives et qualitatives.

Merci aux partenaires universitaires et aux partenaires de recherche qui ont nourri la recherche de leur savoir et de leurs compétences.

Isabelle HALLEUX, Fabienne GLOWACZ, Jacqueline SPITZ, Sandrine CONRADT, Jean-François GUILLAUME, Mohammed NACHI, leurs élèves, Marie STIÉVENART, ses stagiaires, Christian MONSEUR, Armelle GILON.

Merci aux membres du comité de pilotage d'avoir guidé et éclairé la recherche de vos réflexions.

François BONJEAN, Sarah TAILLARD, Anne GASIA, Laurane SONCK, Antoine BORIGHÉM, Marie THONON, Caroline SIMON, Stéphanie PREVOST.

Merci à l'équipe « verbatim » pour avoir passé des heures à retranscrire les entretiens des parents. Lou, Lucas, Emma, Alix, Valérie et Sarah.

Merci à Maïté WARLAND pour avoir cru en ce projet et pour le soutien qu'elle lui a apporté et pour l'avoir soutenu.

Enfin, merci à nos partenaires financiers sans qui ce projet serait resté dans un tiroir.

Madame la Ministre Christie MORREALE, Madame la Ministre Valérie GLATIGNY et sa successeuse Madame Françoise BERTIEAUX, et Monsieur Renaud TOCKERT de Viva For Life/Cap48.

Avec le soutien de

